

# Occupation: Ergothérapeute

LA REVUE DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC ✦ VOL. 04 N°01 HIVER 2023

Des nouvelles

du chantier de l'inspection  
professionnelle



Contention en milieu scolaire - Consultation du Collège des médecins du Québec

Impacts de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec

Nouvelles obligations pour les milieux qui accueillent des stagiaires



Ordre des ergothérapeutes du Québec



# Profitez de la force de votre groupe



L'Ordre des ergothérapeutes du Québec fait équipe avec La Personnelle pour vous offrir :



**Des tarifs de groupe exclusifs en assurance auto, habitation et entreprise**



**Des protections personnalisées**



**Un service hors pair**

Découvrez pourquoi **85 %** de nos clients nous ont choisis pour faire le plein d'économies et restent avec nous pour la **qualité du service**<sup>1</sup>.

[lapersonnelle.com/oeq](http://lapersonnelle.com/oeq)  
1 888 476-8737



Ordre  
des ergothérapeutes  
du Québec



**laPersonnelle**

Assureur de groupe auto, habitation  
et entreprise

**Tarifs de groupe. Service unique.**

# Sommaire

Vol. 04 > N°01  
Hiver 2023

## 05

Mot de la présidence

## 07

En direct de l'Ordre

- 07 L'OEQ : politique et stratégie
- 08 Rencontre des ordres en santé mentale et relations humaines avec le ministre Lionel Carmant
- 10 Préoccupation de l'Ordre sur l'étouffement alimentaire chez les personnes âgées en milieu d'hébergement
- 11 Ordonnance médicale et aide technique
- 12 Projet de règlement de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) : vaccination et dépistage
- 13 Contention en milieu scolaire – Consultation du Collège des médecins du Québec
- 14 Nouvelles recrues à l'inspection professionnelle
- 15 L'ergothérapeute comme aide-soignant : interprétation des articles 39.7 et 39.8 du Code des professions
- 16 CNESST : projet de règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale, dont la tarification des services d'ergothérapie
- 17 Planification stratégique 2023-2026 : mise à jour des travaux

- 18 Résultats de l'élection pour la région administrative 4
- 19 Élections aux différents comités de l'Ordre
- 19 Retour sur l'Assemblée générale annuelle (AGA)
- 20 Babillard des dossiers
- 22 Montant de la cotisation 2023-2024
- 25 Exercice en société – Déclaration annuelle 2023-2024
- 26 Bonification du rabais pour apport à la famille
- 26 Impacts de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français sur l'Ordre et ses membres
- 29 Nouvelles obligations pour les milieux qui accueillent des stagiaires
- 30 Remise de prix OEQ
- 31 Des nouvelles du chantier de l'inspection !
- 32 Modification de la politique de formation continue

## 33

**Ergothérapeutes en action**

- 33 Renforcer les capacités de l'éducateur à la petite enfance pour soutenir la participation de l'enfant
- 36 Collaboration interprofessionnelle entre l'orthophonie et l'ergothérapie en milieu scolaire



**38 Bienvenue aux nouveaux membres**

**39 Formation continue 2023-2024**

**40 Formation continue autres organismes**

VOUS AVEZ UNE QUESTION  
RELATIVE À L'APPLICATION  
DU **CODE DE DÉONTOLOGIE** FACE  
À UNE SITUATION DONNÉE ?

**INFODEONTO@OEQ.ORG**  
OU **514 844-5778, POSTE 248**

VOUS AVEZ UNE QUESTION  
EN LIEN AVEC LA PRATIQUE  
OU DES ENJEUX CLINIQUES ?

**ERGO@OEQ.ORG**  
OU **514 844-5778**



## Occupation: **Ergothérapeute**

### **Ordre des ergothérapeutes du Québec**

2021, avenue Union, bureau 920  
Montréal (Québec) H3A 2S9  
Tél.: 514 844-5778 ou 1 800 265-5778  
Télec.: 514 844-0478

### **Rédactrice en chef**

Catherine Roberge

### **Rédacteurs**

Nicole Charpentier, Caroline Fortier,  
Marie-France Jobin, Alexandre Nadeau,  
Catherine Roberge

### **Révision linguistique**

Gilles Vilasco

### **Conception graphique et mise en page**

[gbdesign-studio.com](http://gbdesign-studio.com)

### **Publicités**

CPS Média / Eve Champagne  
Tél.: 450 227-8414, poste 313  
[echampagne@cpsmedia.ca](mailto:echampagne@cpsmedia.ca)  
[cpsmedia.ca](http://cpsmedia.ca)

### **Renseignements et commentaires**

[ergo@oeq.org](mailto:ergo@oeq.org)

Tirage : 1 600 exemplaires  
ISSN 2562-9921 (Imprimé)  
ISSN 2562-993X (En ligne)  
N° de convention 40027757 de la Poste-publications

*Occupation: ergothérapeute* est publié 4 fois par  
année. Il rejoint les quelques 6 200 ergothérapeutes  
membres de l'Ordre.

Les articles non signés émanent de la rédaction.

Les articles qui n'émanent pas de la rédaction sont  
signés par leur auteur. Les opinions et points de vue  
qu'ils contiennent n'engagent que ce dernier.

La publication d'annonces publicitaires dans le pré-  
sent bulletin ou la mention de produits ou de services  
dans les textes ne signifie pas que l'Ordre les ap-  
prouve ni qu'il s'en porte garant.

La transmission d'encarts publicitaires dans le même  
envoi que le présent bulletin ne signifie pas que l'Ordre  
approuve les produits ou services ainsi offerts ni qu'il  
s'en porte garant.

La reproduction des textes apparaissant dans le pré-  
sent bulletin est autorisée avec mention de la source.



Ordre  
des ergothérapeutes  
du Québec

**OEQ**

Imprimé sur Rolland Opaque. Ce papier contient 30 % de fibres  
postconsommation, est fabriqué avec un procédé sans chlore  
élémentaire et à partir d'énergie biogaz.



30%

**ECF**

**BIOGAZ**  
INNOVATION



PERMANENT

# Mot de la présidence



Alexandre Nadeau, erg., M. Erg.

## **a 48<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de l'OEQ qui s'est tenue le 24 octobre dernier est déjà chose du passé depuis quelques mois.**

Vous êtes plusieurs ergothérapeutes à avoir émis vos commentaires positifs à la suite de cette rencontre considérant les changements apportés à la formule et aux interactions favorisant des échanges constructifs.

Je constate toutefois que nous avons encore beaucoup à faire pour rétablir la confiance avec certains membres et que ce lien doit se construire progressivement. Dans cet esprit, je crois important de mettre en lumière que, depuis plusieurs mois, l'OEQ est soucieux de mieux communiquer avec ses membres de façon régulière et de différentes manières. Je vous rappelle cependant qu'une communication fonctionnelle est bilatérale, comme dans une bonne alliance thérapeutique en ergothérapie. C'est pourquoi,

je vous invite instamment à suivre la Page sur Facebook [Alexandre Nadeau, présidence de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec](#).

Mais pourquoi donc ? Simplement pour vous donner un aperçu contemporain des actions de l'Ordre en temps réel autant sur les volets stratégiques que politique qui influencent la pratique de la profession. Cette page est complémentaire aux pages officielles de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec sur Facebook et LinkedIn, davantage destinées au grand public. Également, nous continuons de diversifier nos communications passant selon les circonstances de l'écrit à la vidéo. Par exemple la vidéo réalisée pour le [mois de l'ergothérapie](#) et la dernière [capsule du président](#) à la suite du CA du 25 novembre dernier.

Par ailleurs, l'OEQ a annoncé des changements majeurs en 2022 qui se sont concrétisés dans les dernières semaines. Pensons au chantier de l'inspection professionnelle ainsi qu'à la planification stratégique de l'OEQ. L'article portant sur l'état d'avancement des travaux de la nouvelle planification stratégique vous permet d'en découvrir les détails.

Bien que la raison d'être de l'Ordre ne change aucunement, vous remarquerez dans les prochains mois que la mission, la vision et les valeurs seront plus ambitieuses avec un seul objectif : obtenir une meilleure reconnaissance de la profession. Ma vision pour l'avenir de l'ergothérapie est de mettre en lumière l'expertise de la profession dans les différents milieux au bénéfice de la population. En n'oubliant pas que nous sommes 6 200 ergothérapeutes au Québec

Ma vision pour l'avenir de l'ergothérapie est de mettre en lumière l'expertise de la profession dans les différents milieux au bénéfice de la population.



pour **8 637 650** Québécois(es) ! Un des résultats tangibles sera la capacité pour l'ergothérapeute d'entamer une évaluation sans devoir convaincre la personne devant soi de la pertinence de la profession.

Finalement, je me permets aussi de vous rappeler qu'à la suite des changements effectués à la permanence de l'Ordre, Nicole Charpentier s'occupera de l'intérim du poste de direction générale. Avant son arrivée à l'OEQ au poste de secrétaire générale, M<sup>me</sup> Charpentier a occupé différentes fonctions de gestion au cours de sa carrière dont douze ans à la direction générale. Sa formation en ergothérapie et son bagage important de gestionnaire nous placent en position de confiance quant à ses aptitudes pour assurer

cette période de transition. Elle assumera la direction générale par intérim pendant le processus de recrutement en cours jusqu'à l'entrée en poste de la prochaine personne qui assurera la direction générale de l'Ordre.

En espérant que vous avez bien profité de la période des fêtes, je vous souhaite, au nom du Conseil d'administration, des employés de l'OEQ et en mon nom, une bonne année 2023 remplie de projets significatifs à concrétiser.



## L'OEQ : politique et stratégie

LE 20 OCTOBRE DERNIER, LE GOUVERNEMENT DE MONSIEUR LEGAULT A ANNONCÉ SON NOUVEAU CABINET DES MINISTRES À LA SUITE DE SA RÉÉLECTION LE 3 OCTOBRE 2022. POUR L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (OEQ), IL ÉTAIT IMPORTANT D'ÊTRE PROACTIF POUR ÉTABLIR RAPIDEMENT UN PONT COMMUNICATIONNEL AUPRÈS DE CERTAINS NOUVEAUX ACTEURS.

**T**out d'abord, ces démarches ont été positives permettant d'ouvrir le dialogue auprès de monsieur Bernard

Drainville, ministre de l'Éducation. En effet, l'OEQ a réitéré sa détermination à œuvrer de concert avec le ministère dans l'intérêt des enfants québécois. L'OEQ a informé le ministère que l'intégration officielle de l'ergothérapie à la liste des services éducatifs complémentaires est essentielle. En effet, ce message est porté à bout de bras par l'Ordre considérant nos collaborations actuelles et futures pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) ainsi que le rôle des ergothérapeutes assumé actuellement dans le milieu de l'éducation, dont celui dans le dossier des mesures de contention.

Ensuite, en ce qui concerne la reconduction en poste de M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, l'OEQ a mentionné qu'il était essentiel de porter une attention particulière sur la présence de l'ergothérapie dans les établissements de santé. En effet, elle est une des professions incontournables dans les pistes de solutions à considérer pour aider à

résoudre certains enjeux prioritaires en santé. Pour en nommer quelques-uns, l'OEQ a énoncé le maintien à domicile des aînés et le soutien aux proches aidants, et l'intégration plus précoce et stratégique d'une offre de services adaptée en santé mentale. Bref, l'ergothérapeute est un acteur-clé important dans l'amélioration de l'accès aux soins de santé des Québécois.

Finalement, M<sup>me</sup> Chantal Rouleau a été félicitée par l'OEQ à l'occasion de sa nomination à titre de ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire. L'OEQ est d'avis que le gouvernement joue un rôle essentiel dans la diminution des mesures administratives exigées,

dont le besoin d'une prescription médicale. Cette mesure complexifie l'attribution, en temps opportun, des aides techniques, restreignant par conséquent l'accessibilité à des outils primaires aux personnes en difficulté dans leurs activités quotidiennes à la suite d'une évaluation par des ergothérapeutes compétents en la matière. Les ergothérapeutes sont invités à lire l'article rédigé en collaboration avec le Collège des médecins du Québec « Ordonnance médicale et aide technique » en page 11 de la présente édition de la revue *Occupation : ergothérapeute*.



## Rencontre des ordres en santé mentale et relations humaines avec le ministre Lionel Carmant

LE 23 NOVEMBRE 2022, L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (OEQ) A PARTICIPÉ À UNE RENCONTRE AVEC LE MINISTRE LIONEL CARMANT ET SON ÉQUIPE DU MINISTÈRE RESPONSABLE DES SERVICES SOCIAUX AINSI QUE LES REPRÉSENTANTS DE LA TABLE DU DOMAINE DE LA SANTÉ MENTALE ET DES RELATIONS HUMAINES (DSMRH). LES 10 PRÉSIDENTS DES ORDRES PROFESSIONNELS EN SANTÉ MENTALE ET RELATIONS HUMAINES ÉTAIENT PRÉSENTS AVEC LEURS REPRÉSENTANTS POUR COLLABORER DANS UNE ACTION UNIFIÉE DANS L'INTÉRÊT DU PUBLIC.

L'OEQ a profité de l'occasion pour féliciter monsieur Carmant dont les fonctions passent de ministre délégué au ministère de la Santé et des Services sociaux à ministre responsable des Services sociaux et rappeler certains dossiers, dont celui sur le programme « Agir tôt ». D'ailleurs, l'OEQ a été convoqué à une rencontre pour le suivi des prochaines étapes de ce programme en décembre 2022.

### Ordres composant la Table du domaine de la santé mentale et des relations humaines (DSMRH)

1. Collège des médecins du Québec
2. Ordre des audiologistes et orthophonistes du Québec
3. Ordre des ergothérapeutes du Québec
4. Ordre professionnel des criminologues du Québec

5. Ordre des psychologues du Québec
6. Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec
7. Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
8. Ordre professionnel des sexologues du Québec
9. Ordres des infirmières et infirmiers du Québec
10. Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

La table DSMRH se réunit à plusieurs reprises sur une base annuelle afin d'échanger sur les défis de protection du public et de la pratique des professionnels. L'objectif valorisé est d'arrimer les actions auprès des différents partenaires, dont les ministères comme celui en santé et services sociaux. Une seconde table est composée à partir de ce regroupement d'ordres professionnels et regroupe 5 ordres qui examinent les enjeux et opportunités de protection des enfants dans le système d'éducation scolaire primaire et secondaire québécois.

Les 10 présidents des ordres professionnels en santé mentale et relations humaines étaient présents avec leurs représentants pour collaborer dans une action unifiée dans l'intérêt du public.



### Ordres composant la Table en éducation

1. Ordre des audiologistes et orthophonistes du Québec
2. Ordre des ergothérapeutes du Québec
3. Ordre des psychologues du Québec
4. Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec
5. Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

Lors de cette journée, il a été possible de parler de manière unie au nom des ordres professionnels œuvrant en santé mentale sur les enjeux et priorités identifiées. Ce fut aussi une belle occasion de partager des pistes de solutions pour diminuer l'écart qui se creuse depuis plusieurs années en santé mentale. La réponse du ministère responsable des Services sociaux a été favorable. Il a indiqué comprendre l'urgence d'agir et l'importance de la collaboration avec les ordres professionnels.



## Service spécialisé pour les ergothérapeutes

INFORMATIONS ET  
SOUSSIONS RAPIDES



LE PLUS LARGE ÉVENTAIL DE PRODUITS  
POUR GAGNER DE L'AUTONOMIE



Obtenez des  
solutions efficaces  
et des résultats rapides

VENTE+LOCATION+RÉPARATION  
D'ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX

SPÉCIALISTE EN  
ADAPTATION DE DOMICILE

[info@locamedic.com](mailto:info@locamedic.com)

ESPACE  MÉDIC

514.332.4433 Poste: 21

## Préoccupation de l'Ordre sur l'étouffement alimentaire chez les personnes âgées en milieu d'hébergement

LE 21 SEPTEMBRE 2022, L'OEQ A INTERPELLÉ LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) CONCERNANT LES RISQUES D'ÉTOUFFEMENT ALIMENTAIRE CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES VIVANT EN MILIEU D'HÉBERGEMENT.

**R**appelons que dans un premier temps, une lettre adressée le 16 juin 2022 à Madame Natalie Rosebush, sous-ministre adjointe, responsable de la direction générale des aînés et des proches aidants (DGAPA), exprimait nos préoccupations concernant l'étouffement alimentaire chez les personnes âgées vivant en milieu d'hébergement. Cette lettre évoquait

les éléments jugés incontournables à prendre en compte pour optimiser la gestion des risques, et ce, dans une perspective de protection du public.

À la suite de la réponse du MSSS qui faisait principalement référence à l'offre de repas aux personnes hébergées, une deuxième communication a été envoyée à M<sup>me</sup> Rosebush dans laquelle l'OEQ s'est dit préoccupé par l'augmentation des cas de décès par étouffement alimentaire dans les différents milieux d'hébergement. L'Ordre croit que cette problématique exige une attention particulière étant donné les risques importants de décès qui y sont associés, donc de préjudices fatals.

Pour l'Ordre, il est fondamental de porter un regard sur les mesures en place en vue de les améliorer de façon à protéger la vie humaine, ce qu'appuie d'ailleurs la coroner en chef, M<sup>e</sup> Pascale Descary, dans sa réponse en soutien à l'OEQ le 23 juin dernier. En effet, au-delà de la composition du contenu de l'assiette, qui se doit d'être adapté aux besoins nutritionnels de chaque personne hébergée, le plaisir et la sécurité au repas requièrent également d'adapter les exigences de l'activité de s'alimenter aux capacités réelles du résident, tout en considérant

son contexte. Il est nécessaire d'évaluer les capacités réelles de la personne, les facteurs environnementaux pouvant influencer son fonctionnement ainsi que les caractéristiques des aliments qui doivent être en adéquation avec les capacités de la personne, que ce soit d'un point de vue physique, cognitif, comportemental, etc.

Le constat est que les personnes hébergées n'ont généralement pas accès à une évaluation complète par un(e) professionnel(le) de la santé compétent(e) bien que son importance ait été soulignée par l'OEQ. Les aînés doivent avoir accès aux professionnels habilités à réaliser une telle évaluation, surtout chez la clientèle dysphagique ou à risque de l'être.

Selon l'OEQ, cette situation requiert des actions de la part du MSSS afin d'octroyer aux résidents les services de qualité nécessaires. L'Ordre a donc proposé une rencontre avec les acteurs concernés le plus tôt possible, afin d'apporter un meilleur éclairage de la situation et d'échanger en vue d'une compréhension partagée de cette problématique pour laquelle nous pouvons, ensemble, avoir une influence positive au bénéfice des personnes âgées du Québec.



# Ordonnance médicale et aide technique

LE 26 OCTOBRE DERNIER, LE COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC (CMQ) ET L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (OEQ) SE SONT UNIS DANS UN ÉCRIT CONJOINT SIGNÉ PAR LES PRÉSIDENTS ET DESTINÉS À MADAME CHANTAL ROULEAU, MINISTRE RESPONSABLE DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE, POUR REVOIR ET ALLÉGER CERTAINES MODALITÉS ADMINISTRATIVES INSCRITES AU MANUEL D'INTERPRÉTATION NORMATIVE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE.



**U**n des points ciblait la nécessité d'obtenir la signature d'un médecin ou d'une infirmière praticienne spécialisée (IPS) sur une prescription, un certificat médical ou un rapport médical avant d'assumer une partie du coût des aides techniques prévues à l'annexe III du *Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles* pour les patients qui bénéficient du programme d'aide sociale ou de solidarité sociale.

Les ordres ont rappelé que depuis la pandémie en lien avec la COVID-19, la RAMQ et le MSSS ont mis en place des mesures importantes d'allègements. Notamment, une prescription n'est plus obligatoire selon certaines conditions pour plusieurs aides à la mobilité (aide à la marche et

à la locomotion), de même que pour les aides octroyées en vertu de certains autres programmes ministériels<sup>1</sup>. Bien que la prescription ne soit plus requise pour les aides à la mobilité d'après le *Manuel d'interprétation normative des programmes d'aide financière* de la [Loi sur l'aide aux personnes et aux familles](#), elle le demeure pour l'octroi de plusieurs aides techniques qui favorisent le retour à l'autonomie.

L'OEQ et le CMQ identifient que cette situation, purement administrative, occasionne des délais dans l'obtention d'une aide technique, ce qui pourrait mettre à risque inutilement les patients qui ont besoin de celle-ci afin d'assurer leur sécurité et de favoriser leur autonomie aux activités de la vie quotidienne (AVQ) ainsi qu'aux activités de la vie domestiques (AVD).

Les ordres soutiennent que le système de soins de santé gagnerait en efficacité si les ergothérapeutes pouvaient également attester de la nécessité du besoin d'aides techniques. Les ergothérapeutes ont les connaissances et les compétences requises pour déterminer si une aide technique ou un accessoire est nécessaire pour un patient et, le cas échéant, le type d'aide le mieux adapté à sa situation. Une meilleure utilisation des ressources professionnelles et une optimisation de la trajectoire de soins et services en découleraient. En aucun cas, la protection du public ne pourrait être compromise par l'abolition de cette exigence administrative, qui n'apporte aucune plus-value pour le patient.

<sup>1</sup> [Programme d'attribution des ambulateurs](#) ; [Programme d'attribution des triporteurs et des quadriporteurs](#) ; [Programme d'attribution de tricycles et de vélos adaptés](#) ; [Programme de remboursement de frais relatifs à l'utilisation d'un chien d'assistance à la motricité](#) ; [Programme d'aides à la vie quotidienne et à la vie domestique](#).



## Projet de règlement de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) : vaccination et dépistage

LE 21 SEPTEMBRE 2022, L'OEQ A RÉPONDU FAVORABLEMENT À LA CONSULTATION DE L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC (OIIQ) PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUR CERTAINES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EN MATIÈRE DE VACCINATION ET DE DÉPISTAGE QUI PEUVENT ÊTRE EXERCÉES PAR DES PERSONNES AUTRES QUE DES INFIRMIÈRES ET DES INFIRMIERS.

**L**e projet de règlement avait pour objet de déterminer, parmi les activités professionnelles que peuvent exercer les infirmières et les infirmiers, celles qui, suivant les conditions et les modalités qui y sont déterminées, peuvent l'être par d'autres personnes, dont les ergothérapeutes ainsi qu'un(e) étudiant(e) inscrit(e) au moins à la deuxième session

de son avant-dernière année d'études d'un programme d'ergothérapie.

Cette collaboration pilotée par l'OIIQ et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) auprès des ordres a pour objectif d'élargir le groupe de professionnel(le)s de la santé pouvant contribuer à une intervention de masse auprès de la population québécoise dans des circonstances similaires telles que vécues pendant la pandémie.

Restez à l'affût de précisions sur ce

dossier qui vous seront transmises par l'OEQ au terme des conclusions de ce processus sous l'égide du MSSS. Au moment d'écrire ces lignes, le projet de Règlement sur certaines activités professionnelles en matière de vaccination et de dépistage qui peuvent être exercées par des personnes autres que des infirmières et des infirmiers était en phase de consultation dans la Gazette officielle pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.



Cette collaboration pilotée par l'OIIQ et le [...] MSSS auprès des ordres a pour objectif d'élargir le groupe de professionnel(le)s de la santé pouvant contribuer à une intervention de masse auprès de la population québécoise dans des circonstances similaires telles que vécues pendant la pandémie.

# Contention en milieu scolaire – Consultation du Collège des médecins du Québec

DEPUIS JUIN 2021, L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (OEQ) MÈNE UN DOSSIER D'IMPORTANCE DE PROTECTION DU PUBLIC DE CONCERT AVEC CINQ ORDRES PROFESSIONNELS DANS L'OBJECTIF DE PROTÉGER RAPIDEMENT LES ENFANTS EN MILIEU SCOLAIRE POUR LESQUELS DES MESURES DE CONTENTION DOIVENT ÊTRE DÉCIDÉES. ON SE RAPPELLE QUE LA DÉCISION DES MESURES DE CONTENTION EN CONTEXTE PLANIFIÉ EST RÉSERVÉE, EN MILIEU SCOLAIRE, AUX INFIRMIÈRES, MÉDECINS, PHYSIOTHÉRAPEUTES ET ERGOTHÉRAPEUTES.

**L**a situation qui nous était rapportée démontrait clairement que des personnes non autorisées décidaient des mesures de contention (activité réservée à haut risque de préjudice). Les mesures de contention doivent être exceptionnelles et en dernier recours, à cause de leur impact psychologique et des risques physiques pour l'enfant.

Dès décembre 2021, l'Office des professions du Québec (OPQ) et le ministère de l'Éducation (MEQ) ont été informés des démarches interordres qui permettraient à d'autres professionnels (psychoéducateurs et psychologues) de

pouvoir décider des mesures de contention en milieu scolaire, conformément à l'article 94 h) du [Code des professions](#). Ce processus d'habilitation est piloté par le Collège des médecins du Québec (CMQ) ainsi que le prévoit le Code des professions.

En avril 2022, le processus d'habilitation a été amorcé d'un commun accord entre l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ), l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), le Collège des médecins du Québec (CMQ) et l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) pour reconnaître l'activité auprès d'autres professionnels présents actuellement dans le réseau scolaire.

En effet, les ordres ont rapidement fait le constat que certaines limites étaient bien présentes, dont la limite des professionnel(le)s de la santé d'agir en milieu scolaire ainsi que les limites organisationnelles pour permettre au réseau de la santé de prêter main forte au réseau scolaire. Considérant la présence nombreuse des psychoéducateurs/psychoéducatrices et des psychologues dans le milieu scolaire et considérant que cette activité leur est déjà réservée par le Code des professions du Québec dans le réseau de la Santé et des services sociaux (RSSS), les ordres ont entamé une démarche commune pour habilitier également ces derniers. Un projet de règlement a donc été rédigé par le CMQ et reçu favorablement par les ordres à la fin du mois de septembre 2022. Le projet est actuellement en attente d'une décision de l'Office des professions du Québec (OPQ).

En parallèle au processus d'habilitation, des démarches collaboratives ont débuté depuis février 2022 avec la Fédération des centres de services du Québec (FCSSQ) afin d'arrimer les actions pour l'ensemble du milieu scolaire au



## Un guide exposant les bonnes pratiques et permettant de mieux encadrer les mesures de contention en milieu scolaire est actuellement préparé par les partenaires pour transmettre un outil à l'attention des directions des centres de services scolaires.

Québec pour l'utilisation des mesures de contention. Un guide exposant les bonnes pratiques et permettant de mieux encadrer les mesures de contention en milieu scolaire est actuellement préparé par les partenaires pour transmettre un outil à l'attention des directions des centres de services scolaires. Au terme du processus d'habilitation requis par l'article 94 h), ce guide sera disponible dans le milieu scolaire pour soutenir la compréhension de cette activité et des actions requises afin de mieux protéger les enfants.

Finalement, l'OEQ vous invite à participer aux formations continues offertes aux membres œuvrant dans le milieu de l'éducation pour intégrer les bonnes pratiques. L'ergothérapeute jouera un rôle clé comme expert dans le milieu de l'éducation considérant ses connaissances autant sur le volet physique que psychologique et mental de la personne. Ainsi, il sera un partenaire essentiel dans le travail collaboratif avec les autres professionnels présents sur le terrain.

14



### NOUVELLES RECRUES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'équipe de l'inspection professionnelle, en plus de concrétiser un grand chantier de travail, voit aussi de grands changements se réaliser dans l'équipe. En effet, dans la dernière année se sont ajoutés deux nouveaux employés de soutien, soit Élise St-Pierre et Laurent Santilli à titre d'adjoints administratifs à l'inspection professionnelle. Le tout en prévision du départ à la retraite de Louise Guimond qui aura lieu dans les prochains mois.

Nous tenons aussi à souligner l'arrivée de Dallas Warren comme coordonnatrice à l'inspection professionnelle, à la suite du départ récent d'Annie-Claude Ménard.

Nous leur souhaitons à tous la bienvenue et bonne retraite à M<sup>me</sup> Guimond avec ses impressionnantes 34 années de service au sein de l'OEQ. <



Louise Guimond

Laurent Santilli, Élise Saint-Pierre, Dallas Warren

# L'ergothérapeute comme aide-soignant : interprétation des articles 39.7 et 39.8 du Code des professions

LE CODE DES PROFESSIONS PERMET À DES PROFESSIONNELS HABILITÉS DE CONFIER À DES AIDES-SOIGNANTS CERTAINS SOINS HABITUELLEMENT RÉSERVÉS À DES INFIRMIÈRES, DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES OU D'AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ COMME LES ERGOTHÉRAPEUTES SELON DES SITUATIONS PRÉCISES ET SOUS DES CONDITIONS STRICTES.



**L**e Règlement sur l'exercice des activités décrites aux articles 39.7 et 39.8 du [Code des professions](#) publié dans la [Gazette officielle](#) du 18 mai 2022 énumère d'autres lieux autorisés ainsi que les conditions à respecter par les aides-soignants avant de se faire confier une activité qui autrement est réservée à d'autres professionnels. Ces conditions assurent

des soins de qualité et sécuritaires à la population. Un aide-soignant peut également être un professionnel de la santé, mais qui n'est pas autorisé à effectuer les activités de soins visées selon sa loi professionnelle; par conséquent un ergothérapeute pourrait, à certains égards, être considéré comme aide-soignant.

La Règle de soins nationale (RSN) est la règle de soins en vigueur depuis le 2 juin 2022 dans tous les établissements au Québec. Celle-ci a été signée

par les PDG des établissements. Elle permet d'assurer l'application et l'encadrement des activités confiées en conformité avec le cadre légal.

Un guide explicatif du Règlement, écrit par l'Office des professions (OPQ) doit paraître sous peu. Ce guide devrait définir la conduite attendue chez les professionnel(le)s.

En attendant les précisions de l'OPQ, nous vous suggérons de consulter les liens WEB disponibles actuellement présentant les documents pertinents, dont la Règle de soins nationale. Nous vous invitons également à consulter vos gestionnaires pour les précisions propres à votre milieu professionnel.

## Page web du MSSS pour Activités de soins confiées aux aides-soignants

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/soins-et-services/activites-soins-confiees-aux-aides-soignants/>

## Règle de soins nationale – Page web du ministère de la Santé et des Services sociaux

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003459/>



## CNESST : projet de règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale, dont la tarification des services d'ergothérapie

LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2022, L'OEQ A TRANSMIS SES COMMENTAIRES À LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST) SUR LE **PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ASSISTANCE MÉDICALE (RAM)** PUBLIÉ DANS LA GAZETTE OFFICIELLE LE 5 OCTOBRE 2022.

**L**es principales modifications que la CNESST propose au Règlement sur l'assistance médicale (RAM) porte sur la **tarification** relative à certains services professionnels rendus par divers professionnels de la santé, dont les ergothérapeutes.

L'OEQ, ayant comme mission première d'assurer la protection du public, a échangé avec les associations représentant les professionnels du secteur privé en ergothérapie et en physiothérapie ainsi que l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ). Tous partageaient des préoccupations communes en lien avec le nouveau cadre financier présenté. En effet, l'OEQ rappelle qu'il est important que les services offerts par les ergothérapeutes soient soutenus par un cadre financier contemporain permettant d'assumer les

frais relatifs à une pratique de qualité basée sur les données probantes (location d'espace commercial, échanges avec l'agent payeur, achat d'équipement, salaire des employés, temps consacré à la prestation de service, etc.).

Dans un tel contexte, l'OEQ accueille favorablement les modifications proposées par **les articles 3 et 5** du projet de règlement RAM, aux termes desquels les ergothérapeutes verraient leur rémunération passer de 46,00 \$ à 53,25 \$ pour chaque séance de traitement (article 3) et de 25,00 \$ à 30,00 \$ pour la rédaction de leurs rapports (article 5). En revanche, l'écart de rétribution entre les différents professionnels de la réadaptation, tel que proposé dans le projet de règlement RAM, apparaît tout à fait inéquitable et injustifié. En effet, les augmentations sont inférieures à celles proposées pour les services de physiothérapie (53,50 \$) et d'orthophonie (83,00 \$).

Ainsi, l'OEQ est d'avis qu'il est primordial que la CNESST profite de l'actuelle révision du RAM pour s'assurer que le cadre financier applicable aux services d'ergothérapie soit adéquat, juste et équitable, afin de favoriser une pratique optimale des ergothérapeutes.



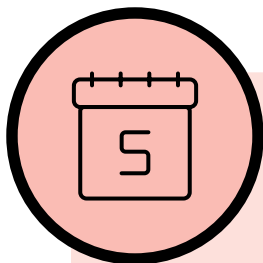
L'Ordre déplore une telle situation et est d'avis qu'une rémunération inadéquate des services offerts par les ergothérapeutes est non seulement démotivante et dévalorisante, mais qu'elle est de plus susceptible d'entraîner une diminution de la qualité des services offerts ou une facturation abusive de ces derniers, ce qui n'est évidemment pas souhaitable. Ainsi, l'OEQ est d'avis qu'il est primordial que la CNESST profite de l'actuelle révision du RAM pour s'assurer que le cadre financier applicable aux services d'ergothérapie soit adéquat, juste et équitable, afin de favoriser une pratique optimale des ergothérapeutes.

Par ailleurs, au-delà du projet de règlement RAM, l'Ordre croit qu'il serait judicieux que la CNESST procède à la mise sur pied d'un comité multidisciplinaire consultatif permanent, tel que le permet l'article 184 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ce comité devrait être constitué notamment de représentants des ordres professionnels, dont l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) qui aurait pour responsabilité de conseiller

le Conseil d'administration de la CNESST sur les trois sujets suivants, énoncés à l'article 184 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (LATMP) :

1. **développer** et soutenir les activités des personnes et des organismes qui s'occupent de réadaptation et coopérer avec eux;
2. **évaluer** l'efficacité des politiques, des programmes et des services de réadaptation disponibles;
3. **effectuer** ou faire effectuer des études et des recherches sur la réadaptation.

En somme, les augmentations tarifaires proposées constituent sans contredit un pas dans la bonne direction. Cependant, force est de constater que ces montants demeurent insuffisants et ne tiennent pas compte du temps réellement requis afin de rendre des services de qualité. En ajout, aucune disposition ne prévoit l'indexation annuelle desdits tarifs selon l'indice des prix à la consommation, contribuant davantage à renforcer nos préoccupations.



## PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2023-2026 : MISE À JOUR DES TRAVAUX

Lors de la dernière séance du Conseil d'administration (CA) de l'Ordre le 25 novembre dernier, les membres ont adopté le plan stratégique préliminaire pour la période 2023-2026 concernant la mission, la vision et les valeurs de l'Ordre. Considérant l'atteinte de cette nouvelle étape dans le processus pour la définition de la stratégie conformément à l'échéancier convenu avec la Firme Arsenal conseils, l'Ordre amorcera la phase finale. Cette dernière étape consiste à compléter la démarche dans la mise en œuvre de la stratégie et le suivi des résultats à atteindre par l'élaboration des projets annuels et des indicateurs selon les axes et orientations retenus.

À ce jour, une mission revisitée et axée sur le rôle societal de l'Ordre a été adoptée. La mission constitue la raison d'être de l'organisation. Elle désigne son but, ses visées ou ses objectifs, et énonce, de manière concise, son rôle, ses activités et sa clientèle. Elle

sert d'ancrage aux décisions stratégiques.

Également, une nouvelle vision ambitieuse portée sur les résultats attendus et leurs impacts pour la protection du public par la pratique de l'ergothérapie a été adoptée par le CA. La vision représente la situation que l'Ordre souhaite atteindre aux termes de son exercice de planification stratégique ou à plus long terme. La vision sert de cadre à la feuille de route de l'Ordre.

Finalement, des valeurs phares qui guident l'OEQ en décrivant les comportements valorisés au sein de son ordre afin de réaliser sa mission et sa vision, et de guider les individus qui la composent ont été modifiées et adoptées.

L'équipe de l'OEQ a bien hâte de partager la nouvelle planification stratégique avec ses membres, ce qui se fera d'ici mars prochain. <

## Résultats de l'élection pour la région administrative 4

CET AUTOMNE, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU [RÈGLEMENT SUR L'ORGANISATION DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC ET LES ÉLECTIONS À SON CONSEIL D'ADMINISTRATION](#) (CI-APRÈS LE RÈGLEMENT SUR LES ÉLECTIONS), 3 POSTES D'ADMINISTRATEURS OU D'ADMINISTRATRICES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DE L'OEQ, POUR LA RÉGION 4, ÉTAIENT EN ÉLECTION. À LA FIN DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE LE 4 OCTOBRE DERNIER, M. ÉRIC GAGNON ET M. GARRY LESSARD ONT ÉTÉ RÉÉLUS PAR ACCLAMATION POUR UN MANDAT DE 3 ANS.

RÉGION ÉLECTORALE	RÉGIONS ADMINISTRATIVES INCLUSES DANS LA RÉGION ÉLECTORALE	NOMBRE DE POSTES À POURVOIR	DURÉE DU MANDAT	RÉSULTAT DES ÉLECTIONS
4	Saguenay–Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Estrie Chaudière-Appalaches Centre-du-Québec	3	3 ans	Éric Gagnon Garry Lessard (élus) 1 poste vacant

**T**outefois, puisqu'il restait toujours un poste à combler, des élections complémentaires ont eu lieu durant l'automne. Il faut

rappeler que les candidatures reçues lors d'élections complémentaires sont soumises au vote par scrutin secret des administrateurs du CA tel que le prévoit le Règlement sur les élections. À la fin de la période de mise en candidature le 11 novembre, trois

candidatures avaient été reçues. C'est ainsi que les membres du Conseil d'administration ont décidé, lors du Conseil d'administration du 25 novembre d'élire William Bilodeau.

Par ailleurs, nos sincères remerciements à M<sup>me</sup> Alexandra Lecours pour son mandat de deux ans en tant qu'administratrice et qui a décidé de ne pas se présenter à nouveau aux élections pour la région administrative 4. Elle avait aussi été préalablement administratrice dans la région de Québec en 2017 mais avait dû cesser son mandat en raison d'un déménagement.

Toutes nos félicitations aux administrateurs élus.



Éric Gagnon



Garry Lessard



William Bilodeau



# Élections aux différents comités de l'Ordre

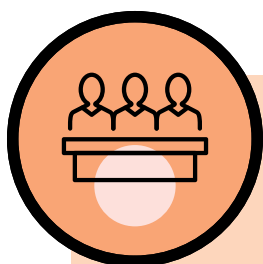
**L**ors du Conseil d'administration du 25 novembre dernier, la secrétaire générale, madame Nicole Charpentier, a informé les membres du CA de la procédure pour les élections aux postes de vice-présidence, de trésorerie et des différents comités du CA. Le Conseil d'administration a élu ses membres comme attendu à ses postes d'officiers et ses différents comités dont, M<sup>me</sup> Élise Jobin qui a été réélue comme vice-présidente de l'Ordre et présidente du comité des ressources humaines, M<sup>me</sup> Marie-Ève Lacroix qui a été réélue comme trésorière, donc présidente

du comité d'audit et des finances, et M. Garry Lessard qui a été élu comme membre du comité d'orientation sur

les colloques annuels de l'Ordre.

Voici un tableau des différentes élections des comités :

COMITÉ	MEMBRES ÉLUS	MEMBRES NOMMÉS
Vice-présidence	Élise Jobin	
Comité exécutif	Élise Jobin Marie-Ève Lacroix Nathalie Barbeau	Renaud Gilbert
Comité d'audit et des finances	Marie-Ève Lacroix Nathalie Barbeau	Renaud Gilbert
Comité des ressources humaines	Élise Jobin Marie-Ève Lacroix	Patrick Meunier
Comité d'orientation sur les colloques annuels	Garry Lessard	



## RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)

Le 24 octobre dernier, l'Ordre a tenu sa 48<sup>e</sup> assemblée générale annuelle (AGA). Pour la troisième fois de son histoire, elle a eu lieu de manière virtuelle. Ce mode de fonctionnement a été retenu puisqu'il permet à un plus grand nombre de personnes d'y participer. En tout, 185 membres y ont assisté. Bien que ce taux de participation soit à la hausse, il ne représente toutefois que 7 % des membres de l'Ordre. Ne manquez pas le résumé de l'AGA du 24 octobre 2022 (<https://bit.ly/3Pw5n8u>).

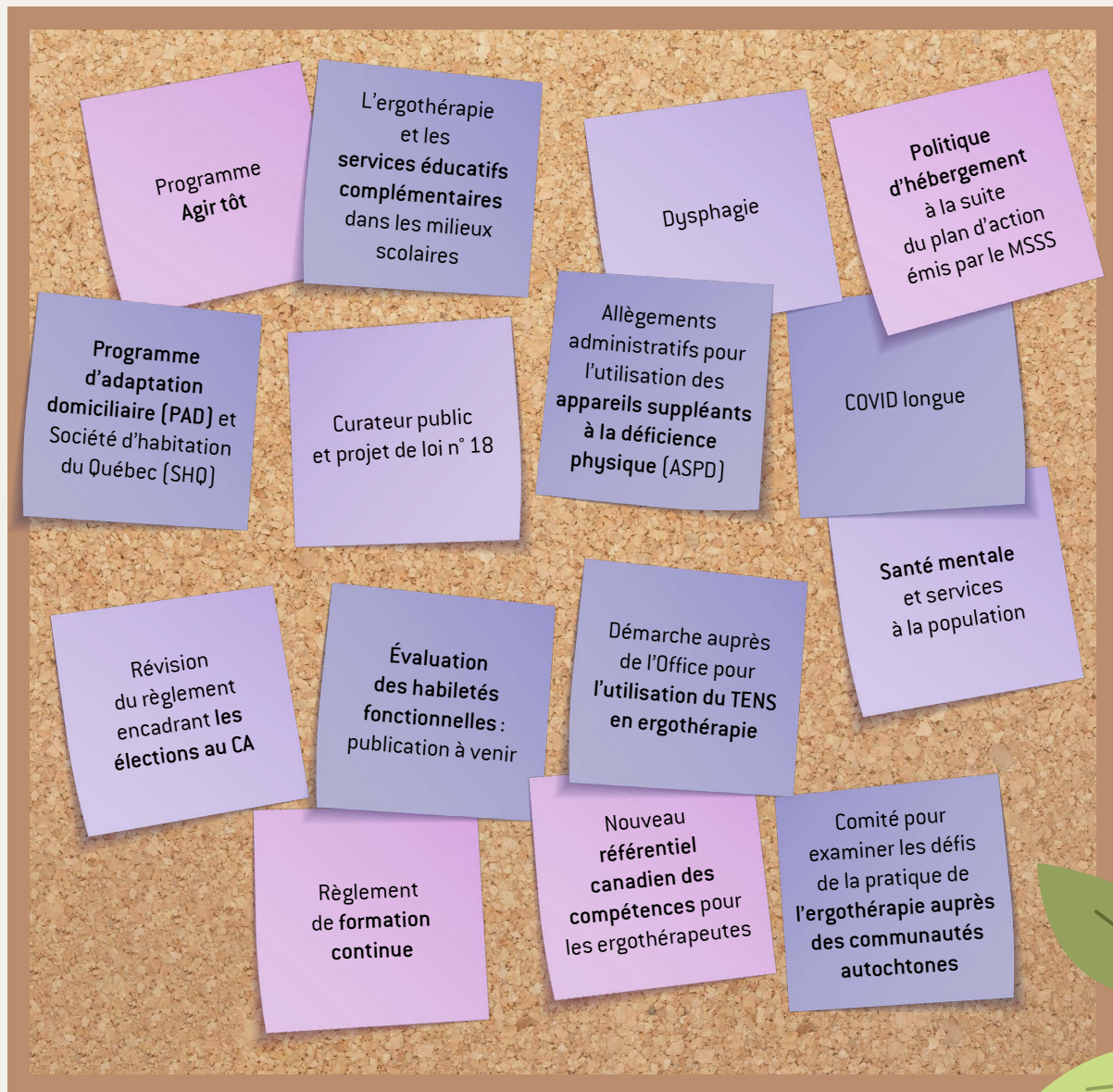
Encore une fois, le format de l'AGA en mode virtuel n'a pas permis au personnel de l'Ordre de vous rencontrer en personne, mais l'Ordre est tout de même satisfait du déroulement de cette troisième édition

dans ce format. Par ailleurs, de nombreux commentaires positifs ont été reçus de la part de participants concernant la tenue de l'assemblée en mode virtuel ainsi que la possibilité que ce mode donne à tous les ergothérapeutes d'y participer. <

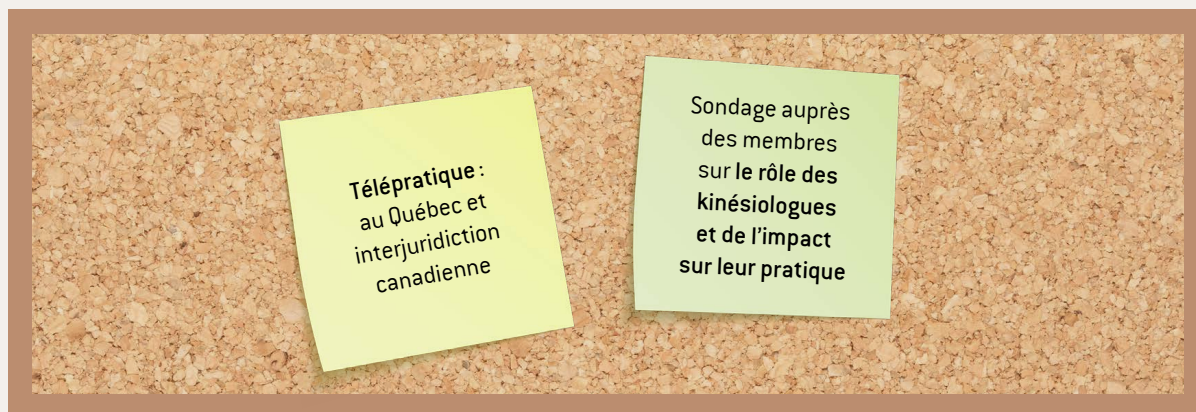


# Babillard des dossiers

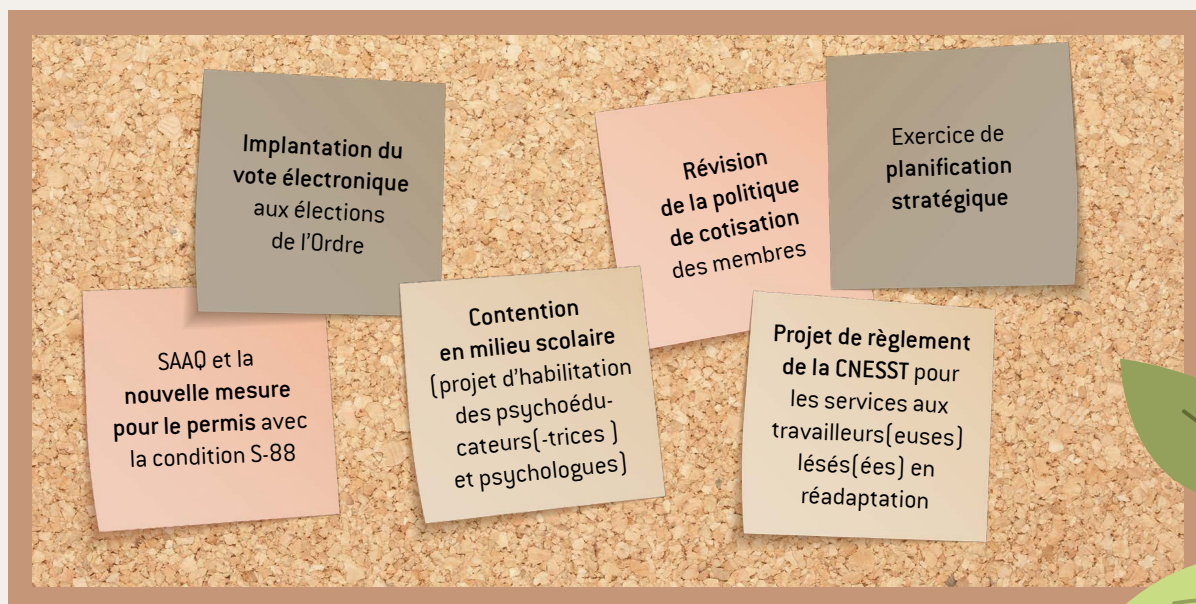
## Dossiers en cours



## Dossiers à venir



## Dossiers traités



## Montant de la cotisation 2023-2024

LE PRÉSENT ARTICLE VISE À PRÉSENTER TOUT D'ABORD LA DÉCISION PRISE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 25 NOVEMBRE 2022 CONCERNANT LE MONTANT DE LA COTISATION 2023-2024 ET, ENSUITE, LES PRINCIPALES INFORMATIONS ENTOURANT L'INSCRIPTION AU TABLEAU POUR CETTE PÉRIODE.

### **M**ontant de la cotisation 2023-2024

Depuis cinq ans, le *Code des professions* prévoit que le montant de la cotisation est déterminé par le Conseil d'administration après avoir consulté ses membres à deux reprises : 1) avant la tenue de l'assemblée générale annuelle (AGA) et 2) lors de l'AGA après avoir présenté les résultats de la première consultation.

Lors de la consultation sur la cotisation, 263 commentaires ont été reçus concernant le montant de la cotisation (mais également sur différents sujets) : 250 avant l'AGA et 13 pendant l'AGA. À la séance du 25 novembre 2022, les membres du Conseil d'administration ont pris en considération tous les commentaires qui ont été transmis par les membres afin de déterminer le montant définitif de la cotisation 2023-2024.

Après avoir considéré :

- que le CA est chargé de la surveillance générale de l'Ordre ainsi que de l'encadrement et de la supervision de la conduite des affaires de l'Ordre ([Code des professions, art. 62](#)) ;
- que le CA doit par conséquent s'assurer que l'Ordre dispose des ressources financières suffisantes pour réaliser les activités inhérentes à son mandat de protection du public ;

- qu'en temps normal, les dépenses de l'Ordre augmentent d'année en année, en raison de l'augmentation du taux d'inflation justifiant par le fait même une partie de l'augmentation. Usuellement, le taux d'inflation est d'environ 2 % au Canada et au Québec, mais il s'est situé entre 7,1 % et 8,0 % au Québec de juin à août 2022 ;
- qu'afin de se donner les moyens financiers de faire face aux imprévus, l'Ordre s'est donné une cible d'actifs nets non affectés représentant 25 % de ses dépenses avant amortissement (ce qui est l'équivalent de 3 mois d'opération). Il faut se rappeler que les actifs nets non affectés représentent le « bas de laine » de l'Ordre pour parer aux imprévus. Au 31 mars 2022, ces actifs nets non affectés se situaient à 7,9 % et les prévisions budgétaires 2022-2023 prévoient que cette proportion diminuera à 3,2 % ;
- que le CA souhaite limiter cette baisse d'actifs nets non affectés de 4,7 % projetée pour le 31 mars 2024 ;
- qu'en 2022-2023, l'augmentation du montant de la cotisation a été limitée à 20 \$ pour tenir compte de la situation pandémique et de ses impacts financiers sur les membres ;
- qu'une hausse du montant de la cotisation 2023-2024 de 50 \$ (ce qui représente une hausse d'environ 7,9 % par rapport à l'exercice précédent) permettrait de limiter la baisse de l'actif net non affecté pour les deux prochaines années ;

**Le CA a décidé à l'unanimité de hausser le montant de la cotisation annuelle de 50 \$ (7,9 %) pour l'exercice financier 2023-2024.**

- que la hausse du montant de la cotisation de 50 \$ pour l'année 2023-2024 permettra à l'Ordre de poursuivre les activités propres à sa mission de protection du public ainsi que celles liées à son rôle sociétal ;
- que l'Ordre, comme les membres l'ont demandé, s'est engagé à réviser sa politique de cotisation pour prévoir des aménagements qui tiennent compte davantage du fait que les membres de la profession sont à 92 % des femmes. Dans une première évolution de cette politique, l'Ordre propose d'augmenter le rabais consenti pour la catégorie « Apport à la famille » de 25 % à 50 %. Ce nouveau rabais représente l'équivalent de 6 mois de cotisation pour le membre, mais représente pour l'Ordre une probable diminution de ses revenus de l'ordre de 52 000 \$. En fonction de l'évolution de la situation financière et après l'étude de leurs impacts financiers, d'autres modifications pourront être apportées à la politique de cotisation ;
- que l'Ordre continuera de contrôler ses dépenses et réévaluera



sa situation financière dans une perspective de limiter les éventuelles hausses du montant de la cotisation ;

- que les prévisions budgétaires 2023-2024, en tenant compte d'une telle augmentation, prévoient un manque à gagner de 67 158 \$ ;
- que le CA est d'avis, qu'après avoir tenu compte des résultats des deux consultations tenues concernant le montant de la cotisation, qu'une telle hausse de la cotisation est requise malgré

que les membres qui se sont exprimés n'y soient pas favorables et qu'elle est tout de même raisonnable pour les membres ;

Le CA a décidé à l'unanimité de hausser le montant de la cotisation annuelle de 50 \$ (7,9 %) pour l'exercice financier 2023-2024. Le tableau ci-dessous indique le montant de la cotisation pour chacune des classes de membres.

CLASSE DE COTISATION	TYPE D'AMÉNAGEMENT	MONTANT DE LA COTISATION 2022-2023	
Régulier	Aucun	Régulier	682,00 \$
	Apport à la famille	50 % du montant régulier	341,00 \$
	Aux études 1 <sup>er</sup> inscription au Tableau	80 % du montant Prorata en mois du montant régulier	545,60 \$
Hors Québec	s. o.	50 % du montant régulier	341,00 \$
Retraité	s. o.	20 % du montant régulier	136,40 \$

Les montants pour chacune des classes de cotisation et des aménagements indiqués dans le tableau ci-dessus sont ceux applicables à l'inscription au Tableau pour l'année 2023-2024. L'assurance responsabilité professionnelle, la contribution à l'Office des professions et les taxes sont en sus.

# Afin de simplifier le processus d'inscription et d'en permettre un traitement plus rapide, nous vous demandons de vérifier dès maintenant vos renseignements professionnels et personnels et de les mettre à jour au besoin.

## Inscription au Tableau de l'Ordre

Au moment d'écrire ces lignes, il était prévu que la période d'inscription au Tableau de l'Ordre 2023-2024 débute au début du mois de février. Au moment où vous les lirez, vous aurez reçu ou serez sur le point de recevoir un courriel précisant toute l'information sur l'ouverture de cette période.

L'inscription au Tableau se fait en ligne en accédant à la section [Espace membre](#) du site Web de l'Ordre. **LA DATE LIMITE POUR EFFECTUER ET PAYER VOTRE INSCRIPTION SERA LE 15 MARS 2023.**

Pour être assuré d'être inscrit au Tableau le 1<sup>er</sup> avril 2023 et de pouvoir poursuivre sans interruption l'exercice de la profession en utilisant le titre d'ergothérapeute et en exerçant les activités professionnelles réservées, il faudra que :

- le formulaire d'inscription en ligne soit dûment rempli et transmis à l'Ordre **avant le 15 mars 2023** ;
- le paiement de la cotisation parvienne à l'Ordre **au plus tard le 15 mars**. Si votre paiement est effectué par chèque, celui-ci devra être encaissable par l'Ordre **au plus tard le 15 mars**. Assurez-vous d'avoir rempli et transmis votre formulaire en ligne avant de transmettre tout paiement à l'Ordre.

Par ailleurs, prenez note que la cotisation pourra être payée avec l'une des options suivantes :

- Paiement à l'aide d'un {1} chèque (il n'est dorénavant plus possible de payer en trois {3} versements) ;
- Paiement par virement bancaire (prenez note que le virement INTERAC n'est pas accepté) ;
- Paiement par carte de crédit.

## Mise à jour de vos renseignements professionnels et personnels

Afin de simplifier le processus d'inscription et d'en permettre un traitement plus rapide, nous vous demandons de vérifier dès maintenant vos renseignements professionnels et personnels et de les mettre à jour au besoin.

Nous vous rappelons que vous devez aviser l'Ordre dans les 30 jours suivants de toutes modifications apportées à votre lieu d'exercice (p. ex. : fermeture de votre lieu de pratique à la suite d'une absence de plus de 30 jours, reprise du travail à la suite d'une absence prolongée). Il est important de vérifier les informations professionnelles de **tous vos lieux d'exercice**, ce qui veut dire les fonctions occupées, la clientèle suivie, les services offerts, etc. Le tout peut se faire sur l'[Espace Membre](#).





# Exercice en société – Déclaration annuelle 2023-2024

LES ERGOTHÉRAPEUTES QUI ONT ÉTÉ AUTORISÉS PAR L'ORDRE À EXERCER LEUR PROFESSION AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS (SPA) OU D'UNE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SENCRL), EN APPLICATION DU [RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ERGOTHÉRAPEUTE EN SOCIÉTÉ](#), ONT JUSQU'AU **31 MARS 2023** POUR TRANSMETTRE À L'ORDRE LEUR **DÉCLARATION ANNUELLE 2023-2024** DÛMENT COMPLÉTÉE, ACCOMPAGNÉE DES FRAIS REQUIS (57,49 \$).

**D**éclaration annuelle  
L'Ordre a mis à votre disposition deux formulaires de Déclaration annuelle, à savoir un formulaire abrégé « **sans modification** » à remplir lorsque les informations fournies sur votre dernière déclaration sont toujours exactes et à jour, et un formulaire régulier « **avec modifications** » à remplir dans les autres cas. Vous pouvez accéder à ces formulaires sur le site Web de l'Ordre ([www.oeq.org](http://www.oeq.org)), sous l'onglet « Ergothérapeutes / Ma pratique / Exercice dans le secteur privé ».

## Paiement des frais

Votre Déclaration annuelle doit être accompagnée d'un paiement au montant de **57,49 \$**. Ce paiement peut être effectué :

- par **chèque** (libellé à l'ordre de *Ordre des ergothérapeutes du Québec*) – merci d'indiquer votre **numéro de membre** au bas de votre chèque ;
- par **virement/paiement bancaire** (à **ne pas confondre** avec un virement *Interac*) à l'ordre de *Ordre des ergothérapeutes du Québec* – merci d'indiquer votre **numéro de membre SANS tiret** comme numéro de référence.

Afin de faciliter le traitement de votre dossier dans le contexte actuel, l'Ordre vous invite fortement à effectuer votre paiement par **virement/paiement bancaire**, lorsque possible.

## Transmission de la déclaration et du paiement à l'Ordre

Le mode de transmission dépendra du mode de paiement choisi, tel qu'il appert du tableau ci-dessous :

MODE DE PAIEMENT CHOISI	MODE DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS
<b>Chèque</b> (inscrire votre numéro de membre au bas du chèque)	Transmettre <b>par la poste</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>• votre formulaire de Déclaration annuelle ; et</li><li>• votre chèque à : Ordre des ergothérapeutes du Québec a/s de M<sup>e</sup> Caroline Fortier 2021 avenue Union, bureau 920 Montréal (Québec) H3A 2S9</li></ul>
<b>Virement/paiement bancaire</b> (à privilégier) (inscrire votre numéro de membre <b>SANS tiret</b> comme numéro de référence)	Transmettre <b>par courriel</b> à <a href="mailto:fortierc@oeq.org">fortierc@oeq.org</a> : <ul style="list-style-type: none"><li>• votre formulaire de Déclaration annuelle ; et</li><li>• la date à laquelle le virement/paiement bancaire a été effectué.</li></ul>

Nous vous rappelons que, **pour conserver votre droit d'exercer votre profession au sein de votre société**, vous devez avoir transmis à l'Ordre votre Déclaration annuelle 2023-2024 et votre paiement d'ici au plus tard le **31 mars 2023**.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec M<sup>e</sup> Caroline Fortier à [fortierc@oeq.org](mailto:fortierc@oeq.org).

### Vous exercez votre profession au sein d'une société par actions (SPA) ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL), mais n'avez pas obtenu l'autorisation de l'Ordre pour ce faire ?

Sachez que les ergothérapeutes qui exercent leur profession à titre d'**actionnaire** ou d'**associé** d'une SPA ou d'une SENCRL doivent obtenir l'autorisation de l'Ordre pour ce faire. Pour de plus amples détails à ce sujet et pour accéder au formulaire de Déclaration initiale, veuillez consulter la [page du site web de l'Ordre sur l'exercice dans le secteur privé](#).



## BONIFICATION DU RABAIS POUR APPORT À LA FAMILLE

### BONNE NOUVELLE !

Comme les membres l'ont demandé, l'Ordre s'est engagé à réviser sa politique de cotisation pour prévoir des aménagements qui tiennent compte davantage du fait que les membres de la profession sont à 92 % des femmes. Dans une première évolution de cette politique, l'Ordre a pris la décision d'augmenter le rabais consenti pour la catégorie « Apport à la famille » de 25 % à 50 %. Ce nouveau rabais représente l'équivalent de 6 mois de cotisation pour le membre. En fonction de l'évolution de la situation financière et après l'étude de leurs impacts financiers, d'autres modifications pourront être apportées à la politique de cotisation. <

## Impacts de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français sur l'Ordre et ses membres

LA [CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE](#) COMPORTE DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'**USAGE DU FRANÇAIS PAR LES PROFESSIONNELS** DE MÊME QUE PAR LES **ORDRES PROFESSIONNELS**<sup>1</sup>.

**L**e 24 mai 2022, l'Assemblée nationale a adopté la [Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français](#) (projet de loi 96). Cette loi est venue introduire de nouvelles dispositions visant à **renforcer l'usage du français par les professionnels et les ordres**. Dans son Infolettre transmise le 26 octobre 2022, l'Ordre vous informait des principales nouveautés découlant de cette loi. Vous trouverez ci-dessous un rappel de ces nouveautés. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à vous assurer de vous y conformer.

### Impacts de la nouvelle loi sur les ergothérapeutes

#### Obligation de maintenir une connaissance appropriée du français

- Les ergothérapeutes **doivent maintenir une connaissance du français** appropriée à l'exercice de

l'ergothérapie **tout au long de leur vie professionnelle** ;

- L'[Office québécois de la langue française](#) (OQLF) et le [ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration \(IFI\)](#) offrent des ressources afin d'améliorer les compétences en français.
- Si l'Ordre, pour des motifs sérieux, considère qu'un ergothérapeute **n'a pas une connaissance du français appropriée à l'exercice de la profession**, il pourrait :
  - **exiger** que l'ergothérapeute réussisse l'[examen de français de l'Office québécois de la langue française](#) ;
  - **imposer** à l'ergothérapeute un **stage** ou un **cours** de perfectionnement ;
  - **déposer** une **plainte disciplinaire** à l'encontre de l'ergothérapeute selon l'article 59.1.3 du [Code des professions](#).

#### Obligation de rendre des services en français

- Un ergothérapeute **ne peut pas refuser de fournir un service en français à une personne qui le requiert**.

Diplôme d'études professionnelles approfondies  
en ergothérapie (3<sup>e</sup> cycle)  
D.E.P.A. en ergothérapie (30 crédits)

Le refus constitue désormais un acte dérogatoire à l'exercice de la profession et pourrait mener à une **plainte disciplinaire** ;

- Un ergothérapeute **peut cependant fournir un service dans une autre langue que le français, si la demande provient du client.**

**Obligation de fournir certains documents en français**

- L'ergothérapeute **doit fournir en français, et sans frais de traduction, tout avis, opinion, rapport, expertise ou autre document** qu'il rédige à toute personne autorisée à les obtenir **et qui lui en fait la demande**. Cette demande peut être faite à tout moment, incluant après la rédaction du document ;
- Lorsque le client de l'ergothérapeute est une **personne morale**, les frais de traduction d'un document énuméré au paragraphe précédent, à la demande d'une personne autorisée à obtenir ce document, autre que ce client, sont à la charge du client.

**Obligations aux entreprises**

La nouvelle loi a également modifié certaines obligations incombant aux entreprises, notamment en ce qui a trait à :

- la langue au travail ;
- l'affichage public ;
- la publicité, les sites Internet et les médias sociaux ;
- les contrats et sûretés ;
- la francisation des entreprises.

Pour de plus amples détails à ce sujet, veuillez consulter sur le site de l'OQLF [la page consacrée aux changements législatifs](#) de la Charte de la langue française.

Vous pouvez également consulter le [Guide PL 96 – Le français au cœur de votre entreprise | Conséquences d'affaires et solutions juridiques](#) de même que le questionnaire [Charte de la langue française au Québec : votre entreprise passe-t-elle le test suite à la réforme ?](#) produits par le Cabinet Fasken.



*Vous avez le goût d'améliorer l'accessibilité des services ergothérapeutiques, vous avez envie de développer de nouvelles pratiques, vous souhaitez augmenter l'offre de services d'ergothérapie dans votre milieu, vous désirez faire naître ou consolider un rôle émergent en ergothérapie ?*

Le Programme d'ergothérapie de l'Université de Montréal est fier de vous présenter son programme de formation, le D.E.P.A., qui vous accompagnera et guidera dans l'atteinte de vos objectifs !

Le D.É.P.A. est un programme qui vise le développement des pratiques en ergothérapie dans des milieux traditionnels ou non, afin d'augmenter l'accessibilité des services à de multiples clientèles et milieux pour le plus grand bénéfice de la société.

**Les caractéristiques du programme :**

- › Conçu pour les Ergothérapeutes cliniciens
- › Vise le développement de services innovants, par exemple pratique en GMF, en urgence, en clinique spécialisée (par exemple mémoire, douleur, maladies chroniques), en milieu communautaire, pratique privée (nouvelles clientèles), etc.
- › Vise le développement du rôle d'expert chevronné en ergothérapie
- › Soutenu par des professeurs et enseignants motivés et expérimentés
- › Implique des collaborations avec les HEC Montréal et l'ESPUM (École de santé publique de l'UdeM)
- › Permet la reconnaissance de certaines formations continues suivies à l'UdeM
- › Implique un mentorat pour favoriser l'implantation de la pratique innovante (par exemple stage, accompagnement personnalisé)
- › Offert à temps plein ou à temps partiel

La structure du programme comporte 30 crédits. Le D.E.P.A repose, entre autres, sur des cours offerts par le programme de formation continue qui constitueront un bloc de cours thématiques axés sur l'une des trois populations : enfants, adultes et personnes âgées. Le deuxième volet du D.E.P.A comporte des cours liés à l'entrepreneuriat et au développement du rôle d'agent de changement dans le contexte de pratique chevronnée. Le troisième volet est constitué d'un accompagnement personnalisé de 12 semaines.

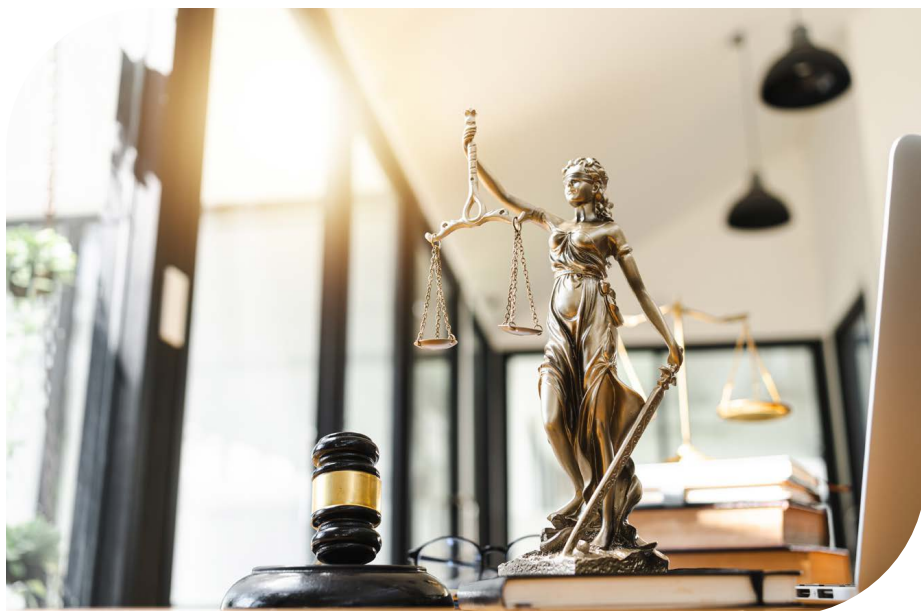
◆ **EN SAVOIR PLUS :**

[admission.umontreal.ca/programmes/depa-en-ergotherapie](http://admission.umontreal.ca/programmes/depa-en-ergotherapie)

### Impacts de la nouvelle loi sur l'Ordre

#### Obligation de communiquer en français avec les membres et les candidats à l'exercice de la profession

- L'Ordre a l'**obligation de communiquer** avec ses membres et les candidats à l'exercice de la profession **en français uniquement**, et ce, tant à l'**oral** qu'à l'**écrit**.
- Exceptionnellement, l'Ordre peut communiquer **dans une autre langue que le français** avec :
  - les **ergothérapeutes** qui, en vertu de la [Charte de la langue française](#) (CLF) ne sont pas tenus d'avoir une connaissance du français appropriée à l'exercice de la profession (i.e. les détenteurs de **permis temporaires** selon l'article 37 de la CLF ou de **permis restrictifs** selon les articles 40 et 97 de la CLF);
  - les **candidats** à l'exercice de la profession qui demandent à ce qu'un permis leur soit délivré conformément aux articles 37 (**permis temporaire**) ou 40 (**permis restrictif**) de la [Charte de la langue française](#).
- Concrètement, cela signifie que **vous pouvez vous adresser à l'Ordre en français ou en anglais**, mais que **le personnel de l'Ordre doit**, sauf pour les exceptions



mentionnées précédemment, **vous répondre uniquement en français**. Cette exigence s'applique notamment à toute demande d'information, aux communications effectuées dans le cadre d'une inspection professionnelle, d'une enquête du syndic ou d'une demande présentée au comité de révision.

#### Des questions ?

Pour tout complément d'information concernant :

- votre obligation de maintenir une connaissance du français appropriée à l'exercice de l'ergothérapie tout au long de votre professionnelle ; ou

- l'obligation de l'OEQ de communiquer en français avec les membres et les candidats à l'exercice de la profession ; nous vous prions de bien vouloir communiquer avec [nous](#).

Pour tout complément d'information concernant les autres obligations découlant de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, veuillez communiquer avec l'[Office québécois de la langue française](#).



<sup>1</sup> Voir à titre d'exemple les articles 2, 27 et 30 à 40.2 de la Charte de la langue française.

[...] vous pouvez vous adresser à l'Ordre en français ou en anglais, mais [...] le personnel de l'Ordre doit, sauf pour les exceptions mentionnées précédemment, vous répondre uniquement en français.

# Nouvelles obligations pour les milieux qui accueillent des stagiaires

VOUS ACCUEILLEZ DES STAGIAIRES DANS VOTRE MILIEU ? SAVEZ-VOUS QUE DEPUIS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA [LOI VISANT À ASSURER LA PROTECTION DES STAGIAIRES EN MILIEU DE TRAVAIL](#) LE 24 AOÛT 2022, CES STAGIAIRES DISPOSENT DE **NOUVEAUX DROITS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS**, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE **HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE**, DE **VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL** AINSI QUE DE **DROIT À DES CONGÉS**, ENTRE AUTRES EN CAS DE DÉCÈS, DE MALADIE, DE MATERNITÉ ET DE PATERNITÉ ?

**A**fin d'assurer le respect de ces nouveaux droits et de ces nouvelles protections, la loi impose des **obligations aux employeurs qui accueillent des stagiaires**, aux **établissements d'enseignement** d'où proviennent les stagiaires et aux **ordres professionnels** (lorsqu'un stage est exigé par l'ordre pour l'obtention d'un permis).

Voici un aperçu de ces nouveautés.

## Qui sont les stagiaires visés par la loi ?

La nouvelle loi s'applique à toute personne, **salariée ou non**, qui réalise un stage auprès d'un employeur.

Les stages visés par la loi se définissent comme toute activité **d'observation, d'acquisition** ou de **mise en œuvre des compétences** :

- **requis pour l'obtention d'un permis d'exercice** délivré par un ordre professionnel ; **ou**
- **s'inscrivant dans le cadre d'un programme d'études** ou de formation de niveau secondaire, professionnel, collégial ou **universitaire**, qui est offert par un établissement d'enseignement et **qui mène à l'obtention d'un diplôme**, d'un certificat ou d'une attestation d'études.

Cela vise donc notamment les stages effectués dans le cadre d'un programme universitaire en ergothérapie.

## Droits et protections pour les stagiaires

La loi accorde aux stagiaires les droits et les protections suivants :

- le droit de **s'absenter** dans certaines circonstances prévues par la loi (ex. : jours fériés, maladie, raisons familiales ou parentales) ;
- le droit de bénéficier d'un milieu de stage **exempt de harcèlement psychologique** ;
- une **protection contre des représailles** exercées par un employeur, un établissement d'enseignement, un ordre professionnel ou l'un de leurs agents advenant l'exercice d'un droit ;
- **des recours à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)** et au **Tribunal administratif du travail (TAT)** advenant que l'un de leurs droits prévus par la loi n'ait pas été respecté.

Ces droits et protections s'ajoutent à [ceux déjà octroyés par la loi aux stagiaires, notamment en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle](#).



# La nouvelle loi s'applique à toute personne, salariée ou non, qui réalise un stage auprès d'un employeur.

## Obligations pour les employeurs, établissements d'enseignement et ordres professionnels

La loi impose aux employeurs, établissements d'enseignement et ordres professionnels les **obligations** suivantes :

- **informer les stagiaires** de leurs droits ;
- **prévenir le harcèlement**, protéger la stagiaire ou le stagiaire, lorsqu'une telle conduite est portée à leur connaissance, et faire cesser celle-ci ;
- **prendre les moyens raisonnables à leur disposition** afin de :
  - **s'assurer que la réussite scolaire** de la stagiaire ou du stagiaire ou l'obtention, par celle-ci ou celui-ci, d'un permis pour exercer une profession **ne soit pas compromise** en raison de l'exercice d'un droit ;

– **accommoder** une stagiaire ou un stagiaire qui s'absente de son stage pour un congé de longue durée prévu à la [Loi sur les normes du travail](#).

La Loi **interdit** de plus aux employeurs, établissements d'enseignement et ordres professionnels **d'exercer des représailles** ou **d'imposer toute autre sanction** à cause de l'exercice d'un droit par une stagiaire ou un stagiaire.

## Pour en savoir plus

Pour tout complément d'information en lien avec l'application de la [Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail](#) ou pour porter plainte en cas de non-respect des droits accordés aux stagiaires en vertu de cette dernière, nous vous prions de bien vouloir vous adresser à la [CNESSI](#).



## REMISE DE PRIX OEQ

C'est dans le cadre du colloque annuel du programme d'ergothérapie de l'Université Laval, qui a eu lieu le 26 septembre dernier, que le président de l'Ordre, Alexandre Nadeau a remis le prix OEQ à Arnaud Béland. Ce prix est remis à l'étudiant qui s'est le plus démarqué lors de ses stages cliniques.

Ensuite, c'est le 15 décembre dernier qu'ont été remis les Prix OEQ pour l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Trois-Rivières. Premièrement, c'est Catherine Roberge, chargée des communications qui a remis, dans le cadre du colloque des finissants, le prix à Maria Teodora Rusu de l'Université de Montréal. Un petit mot préenregistré du président a aussi été présenté aux étudiants. Pendant ce temps, M. Nadeau était à Trois-Rivières, dans le cadre du colloque des finissants à la maîtrise en ergothérapie pour remettre le prix OEQ à Sandrine Guilmain-Gemme.

Félicitations aux trois récipiendaires ! <



Arnaud Béland



Maria Teodora Rusu



Sandrine Guilmain-Gemme

# Des nouvelles du chantier de l'inspection!

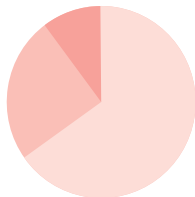
L'ÉQUIPE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE DE L'OEQ EST FIÈRE DE VOUS ANNONCER SON **VIRAGE NUMÉRIQUE** COMME ANNONCÉ AU PRINTEMPS DERNIER. LE PROCESSUS D'INSPECTION GÉNÉRALE DE LA COMPÉTENCE S'EFFECTUE DÉSORMAIS **DE MANIÈRE SÉCURISÉE** SUR LE [PORTAIL.OEQ](#). EN EFFET, C'EST SUR LE [PORTAIL.OEQ](#) QUE LES MEMBRES EN INSPECTION RECEVRONT UN AVIS, REMPLIRONT LE QUESTIONNAIRE ET TÉLÉVERSERONT LEURS DOCUMENTS NUMÉRISÉS (P. EX. : DOSSIERS CLIENTS, PORTFOLIOS).

**P**our aider les membres en inspection à naviguer **dans le nouveau questionnaire d'inspection**, deux outils sont mis à leur disposition :

- le [Guide de l'inspection générale de la compétence \(virage numérique\)](#) ;
- le [tutoriel vidéo de l'inspection générale de la compétence \(virage numérique\)](#) sur la chaîne YouTube de l'Ordre.

Par ailleurs, le chantier de l'inspection vise aussi à assurer **clarté et bienveillance** dans les communications auprès des membres afin que les **recommandations soient significatives et concrètes** pour ces derniers et qu'elles les soutiennent dans **l'amélioration de leur pratique**. À cette fin, un tout nouveau format de rapport de recommandations plus clair et concis, avec un visuel revu et donnant une vue d'ensemble du résultat, sera désormais transmis aux membres ayant été inspectés.

## Diagramme du résultat



- Maitrise de la compétence démontrée
- Maitrise de la compétence en partie démontrée
- Maitrise de la compétence non démontrée

L'inspection générale de la compétence est davantage orientée vers la gestion du risque. En effet, les activités comportant dans leur nature même un plus grand risque de

préjudice seront désormais prises en compte. À cet égard, les ergothérapeutes en inspection, qui réalisent l'une ou plusieurs des activités mentionnées ci-dessous, devront soumettre un des deux dossiers requis pour le processus d'inspection, comportant l'une d'entre elles.

- Évaluation de la capacité à conduire (sur route) ;
- Décision d'utiliser des mesures de contention / isolement ;
- Évaluation fonctionnelle d'une personne dans le cadre des régimes de protection du majeur ou du mandat donné en cas d'incapacité ;
- Évaluation des troubles de la déglutition ;
- Évaluation/développement des capacités de travail.

Par ailleurs, les critères d'inspection, tirés du [Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ergothérapeute au Québec](#), ont été sélectionnés afin de mettre en évidence les étapes clés du processus ergothérapeutique. La visée est de porter un regard plus juste sur la qualité de la pratique des ergothérapeutes en inspection. À cette fin, le nombre de critères retenus a été réduit de près de 40 %.

L'OEQ reconnaît que la protection du public doit passer par un processus d'intervention clinique éprouvé, par une bonne tenue de dossiers, mais également, par des ergothérapeutes accessibles à la clientèle. Cela nous apparaît d'autant plus important que les ergothérapeutes, qui ont la réputation d'écrire beaucoup dans les dossiers clients et qui subissent des pressions à l'effet de diminuer leur temps de rédaction, doivent pouvoir aisément identifier les compétences pour lesquelles ils ont démontré une maîtrise et celles qui sont à améliorer, de façon à n'écrire que ce qui est attendu, sans plus.

Ce virage à l'inspection professionnelle de l'OEQ maintiendra les normes de qualités attendues de la pratique des ergothérapeutes avec une approche préventive mettant en lumière seulement les éléments essentiels à inclure dans la tenue de dossier ergothérapeutique lors de la prestation de services.



## Modification de la politique de formation continue

COMME MENTIONNÉ PRÉCÉDEMMENT À PROPOS DU CHANTIER DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE, LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA QUALITÉ DE L'EXERCICE (DDQE) A TRAVAILLÉ À LA RÉVISION DES PROCESSUS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DES MEMBRES. AU TERME DES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR L'ÉQUIPE RESPONSABLE, TOUS LES ASPECTS DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE ONT ÉTÉ ANALYSÉS, DONT LA DÉMARCHE DE VÉRIFICATION DU PORTFOLIO (PF).

**A**fin d'arrimer ces modifications au chantier de modernisation de l'inspection professionnelle, des changements ont été apportés au message de la Politique de formation continue (FC) pour indiquer le type de suivi qui sera fait sur le portfolio des membres par l'équipe de l'inspection professionnelle.

Cette révision ayant été adoptée par le conseil d'administration de l'Ordre, la nouvelle formulation du Chapitre 3 Vérification de la conformité de la Politique de FC sera dorénavant utilisée par l'équipe de l'inspection professionnelle.

### **Extrait de la politique de FC mise à jour : CHAPITRE 3. Vérification de la conformité**

Par la consultation du portfolio professionnel, l'Ordre peut porter un jugement sur le développement professionnel de ses membres, en allant au-delà de la simple vérification d'un nombre d'heures de formation continue. Ainsi, il est possible de prendre connaissance de la démarche réflexive de l'ergothérapeute et de vérifier si ce dernier remplit son obligation déontologique de maintien et de développement de ses compétences. Toutefois, la vérification des portfolios par l'inspection sera dorénavant concentrée sur les plans de formation et les preuves de formation. La qualité de la démarche réflexive ne sera plus inspectée, et ce, bien que celle-ci soit jugée essentielle à la démarche d'amélioration de la pratique professionnelle.

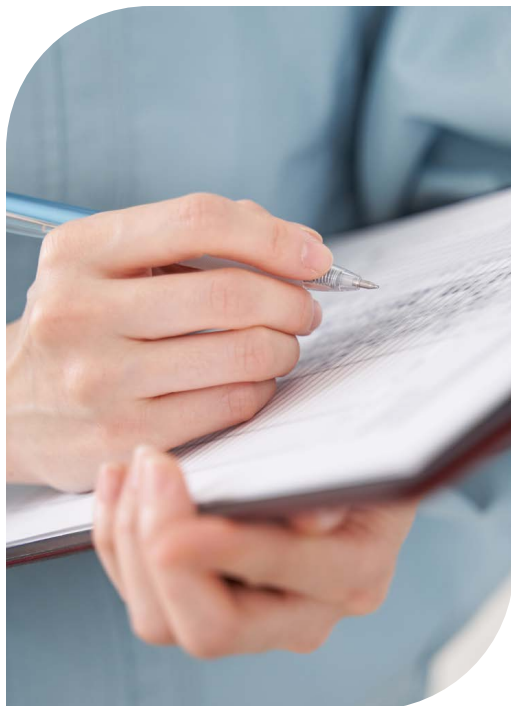
Afin de vérifier la conformité à la Politique de développement professionnel continu, l'ergothérapeute

inspecté devra ainsi fournir le nombre de plans de formation, en provenance des portfolios annuels, précisé dans l'avis d'inspection.

Les instruments d'évaluation de la compétence utilisés lors de l'inspection permettent une appréciation qualitative des plans de formation continue ainsi que la vérification du nombre d'heures de formation. Les critères d'évaluation sont basés sur le troisième domaine de compétences du *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ergothérapeute*, qui définit les compétences attendues de tout membre de l'Ordre en matière d'évaluation et d'amélioration de sa pratique professionnelle.

À l'instar de toute autre compétence évaluée lors de l'inspection professionnelle, le comité d'inspection professionnelle (CIP) pourrait appliquer les moyens suivants à la suite de son évaluation :

- Émettre des recommandations concernant la conformité à la Politique de développement professionnel continu ou concernant l'adéquation entre les objectifs et les activités formelles de formation retenues dans le plan de formation.





## Renforcer les capacités de l'éducateur à la petite enfance pour soutenir la participation de l'enfant

L'ORDRE EST HEUREUX DE PARTAGER AVEC VOUS LES RÉSULTATS DES TRAVAUX DE RECHERCHE DE M<sup>ME</sup> MYRIAM CHRÉTIEN-VINCENT, RÉCIPiendaIRE DE LA BOURSE DE RECHERCHE PROJET DE RECHERCHE CLINIQUE POUR 2017. RAPPELONS QUE L'UN DES ENGAGEMENTS DES RÉCIPiendaIRES EST DE RÉDIGER UN ARTICLE POUR PUBLICATION PAR L'ORDRE.

**Myriam Chrétien-Vincent**, erg., M. Sc., candidate au doctorat à l'Université Laval; **Marie Grandisson**, erg., Ph. D., Professeure à l'Université Laval; **Chantal Desmarais**, Ph. D., Professeure à l'Université Laval; **Élise Milot**, Ph. D., Professeure à l'Université Laval

**L**a fréquentation des services éducatifs à la petite enfance est bénéfique pour tous les enfants. Une récente enquête provinciale a identifié que plus de la moitié des éducateurs rapportent que leur formation universitaire ne les prépare pas à accueillir un enfant avec des besoins particuliers<sup>1</sup>.

De plus, 98 % des intervenants du réseau de la santé interrogés rapportaient offrir peu ou pas de formation pour favoriser l'inclusion de ces enfants<sup>1</sup>. Comme ergothérapeute, il est donc essentiel de se questionner sur comment soutenir les éducateurs qui accueillent des enfants à besoins particuliers pour favoriser leur participation dans les occupations du milieu de garde.

Ce projet de recherche doctoral a été nourri de l'expérience clinique de l'étudiante-ergothérapeute avec les enfants autistes intégrés en services éducatifs à la petite enfance et d'échanges avec des acteurs des milieux. Une entrevue avec une conseillère pédagogique en début de projet a confirmé le peu de connaissance des éducateurs en lien avec les difficultés de modulation sensorielle et les stratégies pouvant favoriser la participation des enfants qui en présentent. Les stratégies connues se résumaient à l'utilisation d'équipements (objets lourds, objets à mastiquer...), ce qui est peu appuyé par les données scientifiques actuelles. Le but a donc été de développer et d'évaluer la mise en œuvre d'une intervention applicable en services éducatifs à la petite enfance pour pouvoir renforcer les capacités de l'éducateur

Ce projet de recherche doctoral a été nourri de l'expérience clinique de l'étudiante-ergothérapeute avec les enfants autistes intégrés en services éducatifs à la petite enfance et d'échanges avec des acteurs des milieux.

à soutenir la participation de l'enfant autiste avec des difficultés de modulation sensorielle.

Ainsi, cinq capsules vidéo ont été développées pour proposer différentes stratégies à l'éducateur. Le cadre de référence proposé par Ashburner et ses collègues (2014) a guidé l'intervention<sup>2</sup>. Celui-ci inclut : 1) l'adaptation de la tâche ou de l'environnement ; 2) l'intégration de stimulations sensorielles dans la routine pour favoriser un niveau d'éveil optimal ; 3) l'utilisation de stratégies comportementales ; 4) l'utilisation de stratégies d'autorégulation<sup>3</sup>. Le cadre s'appuie sur des études et est centré sur l'occupation, mais son utilité clinique demeurerait à être démontrée. À la suite du visionnement des capsules, il a été déterminé d'offrir trois à cinq séances de coaching basées sur l'approche *Coaching in context*<sup>4</sup>. Ces rencontres étaient flexibles. Elles se déroulaient au moment voulu par l'éducateur, dans le groupe d'enfants ou en individuel et en présence ou non d'autres intervenants impliqués auprès de l'enfant. Le projet s'est déroulé dans six services éducatifs à la petite enfance sur une durée de dix-huit semaines : 1) six semaines pour

l'écoute des capsules, 2) six semaines pour les séances de coaching et 3) six semaines pour le maintien. Des journaux de bord hebdomadaires, des entrevues et l'utilisation d'outils quantitatifs descriptifs ont permis de déterminer les caractéristiques de l'intervention favorables et limitantes, les stratégies mises en place par les éducateurs et les effets sur la participation de l'enfant et le sentiment de compétence de l'éducateur.

### Comment mieux soutenir ?

Premièrement, il faut **outiller la ou les bonnes personnes**. L'intervention avait été prévue pour les éducatrices du groupe, mais dans un cas, c'est l'éducatrice spécialisée du milieu de garde qui était la plus disponible pour participer au projet. Elle-même a reconnu les limites :

*« C'est sûr que ça aurait été plaisant d'avoir eu mettons l'éducatrice avec nous pour qu'on voit que le travail est fait des deux côtés. Parce que moi je le vois juste 45 minutes par jour. »*

L'intégration de stratégies universelles appliquées auprès de tout le groupe d'enfants était alors beaucoup plus difficile à effectuer, alors que

celles-ci sont beaucoup plus normalisantes et moins exigeantes pour le milieu. L'implication de l'éducatrice du groupe et de l'éducatrice spécialisée a aussi été favorable selon les besoins de l'enfant et le rôle de chacun. Par exemple, une éducatrice spécialisée participait seulement au coaching lorsque l'objectif du dîner était abordé puisqu'elle était présente lors de cette période. Elle se retirait lorsque la discussion était centrée sur les autres objectifs.

Deuxièmement, bien que le coaching fût centré sur l'éducatrice, **favoriser des interventions dans le groupe d'enfants** a été significatif pour les participantes. Dans certains cas, il s'agissait de modeler une stratégie et dans d'autres, de faire une observation conjointe pour nourrir les discussions. Deux éducatrices n'ont pas manifesté d'intérêt à ce qu'une intervention soit faite en présence du groupe, mais l'ont regretté par la suite. Il en ressort que cette étape a été sécurisante pour les éducatrices et leur a permis de valider leurs observations et leur façon d'intervenir auprès de l'enfant autiste.

Troisièmement, il **ne faut pas sous-estimer l'importance d'aller au-delà**

## RÉFÉRENCES

1. Équipe « Ensemble pour des milieux de garde inclusifs ». (2019). *Faits saillants découlant de l'Enquête provinciale sur les pratiques inclusives en milieux de garde*, UQTR. Tiré de : [https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC5395/00002445030\\_R\\_sum\\_s\\_des\\_r\\_sultats\\_Faits\\_saillants.pdf](https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC5395/00002445030_R_sum_s_des_r_sultats_Faits_saillants.pdf)
2. Ashburner, J. K., Rodger, S. A., Ziviani, J. M., & Hinder, E. A. (2014). Optimizing participation of children with autism spectrum disorder experiencing sensory challenges : A clinical reasoning framework. *Canadian journal of occupational therapy*, 81(1), 25-38. doi:10.1177/0008417413520440
3. Les capsules vidéo développées sont disponibles sur le site du laboratoire « Communautés inclusives » : <https://communautesinclusives.com/etudiants/myriam-chretien-vincent/>
4. Potvin, M.-C., Savard, L., & Prelock, P. A. (2018). Coaching in Context Process. Tiré de <https://www.researchgate.net/project/EuREKA-Project-Enhancing-Recreational-Engagement-in-Kids-with-Autism-Spectrum-Disorders>

**du transfert d'information** et d'offrir un accompagnement individualisé. Les six éducatrices ont toutes souligné la complémentarité des deux parties de l'intervention. Une d'entre elles a dit :

« Quand j'ai écouté les capsules au début je les ai trouvées super intéressantes pis déjà là ça m'aidait. Pis je trouvais que ça me donnait des outils pis toute ça. Mais après avoir vécu le coaching, c'est sûr que les capsules toutes seules c'est théorique pis je suis pas certaine que j'aurais fait tout ce que j'ai... Ben en fait, j'aurais pas fait tout ce que j'ai fait [sans le coaching]! »

Les éducatrices ont mis en place une variété de stratégies dans leurs routines. Il est intéressant de noter que plusieurs types de stratégies étaient utilisés pour pallier un même défi de participation. L'intégration du visuel, la structure dans la routine et la constance dans les demandes faites à l'enfant étaient centrales et en arrière-plan de la majorité des stratégies mises en place par les éducatrices. Ultimement, l'intervention et la mise en place des stratégies ont eu un

impact positif sur la participation de l'enfant autiste et sur le sentiment de compétence de l'éducatrice. Une éducatrice a rapporté :

« Aujourd'hui, je vois la différence de quand on a commencé le projet. C'est ça qui est le fun. On voit qu'il y a un but, qu'il y a une évolution aussi. Que [l'enfant] a beaucoup évolué. Fak c'est des choses qu'on va continuer à mettre en place. »

En conclusion, il ressort essentiel pour l'ergothérapeute d'accompagner les adultes significatifs dans la vie de l'enfant au-delà du transfert d'information. Le fait de les soutenir dans leur réflexion et d'être présent pour valider les stratégies qu'ils essaient au quotidien contribue grandement à favoriser leur sentiment de compétence.



**SECUR O BAIN®**

*Prendre un bain en toute sécurité  
sans modifier la salle de bain*

**NOUVEAU**

**1-833-396-3755**

**CHAISE ÉLÉVATRICE DE BAIN ÉLECTRIQUE**

- Manette de contrôle rechargeable
- Capacité de 350 lbs
- S'ajuste à tous les styles de bain
- Siège relevable

- Découpe amovible pour un accès facile au périnée
- Ceinture et appui-tête ajustables
- Installation facile et sans dommage

**DISTRIBUTEURS** Laval - Secur-O-Bain /  
Estrie - Elevaction / Gatineau - Les EMO /  
Chicoutimi - Centre d'Autonomie /  
Val d'Or - Medic Santé

**securobain.com**



## Collaboration interprofessionnelle entre l'orthophonie et l'ergothérapie en milieu scolaire

EN MILIEU SCOLAIRE, LES ERGOTHÉRAPEUTES SONT SOUVENT APPELÉS À ANALYSER LES DÉFIS OCCUPATIONNELS DES ÉLÈVES ET ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DE STRATÉGIES D'APPRENTISSAGE UNIVERSELLES ET DE STRATÉGIES COMPENSATOIRES POUR FAVORISER LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES. ELLES OU ILS ADOPTENT UNE VISION HOLISTIQUE DES ENJEUX TOUT EN CONSIDÉRANT LES FACTEURS SOUS-JACENTS QUI PEUVENT INFLUENCER LA PARTICIPATION ET LA RÉUSSITE SCOLAIRE, TELS QUE LES HABILITÉS MOTRICES ET PERCEPTUELLES, LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION SENSORIELLE ET LE NIVEAU DE COMPLEXITÉ D'UNE ACTIVITÉ.

**Sarah Villemure**, orthophoniste, **Camille Thériault**, orthophoniste, **Mélyssa Lorrain**, ergothérapeute et **Laurie-Anne Laberge-Desjardins**, ergothérapeute

36

**D**e par son approche visant la participation dans les activités, l'inclusion et les adaptations nécessaires au bien-être et au rendement occupationnel des élèves, le service en ergothérapie peut être un atout en milieu scolaire pour favoriser la réussite éducative. Pour que ce service puisse bien s'intégrer dans le contexte scolaire, la collaboration avec l'équipe-école est primordiale.

### D'où l'idée a-t-elle émergé ?

Dans les pratiques actuelles en milieu scolaire, les professionnels travaillent fréquemment séparément en se partageant un horaire ou un bureau en alternance, ce qui ne permet pas la collaboration directe. Au Centre de Services scolaire des Hautes-Rivières, au retour de la pandémie, nous avons été contraintes de partager un local à temps plein. Nous avons transformé cette contrainte en opportunité de débiter des interventions conjointes ergothérapeute-orthophoniste en classe. Cette nouvelle collaboration nous a permis de réfléchir à notre pratique professionnelle en milieu scolaire et d'ainsi la redéfinir.

### Comment les deux disciplines peuvent-elles être interreliées ?

Selon les données probantes, l'interdisciplinarité, la

coopération et l'intervention en équipe multidisciplinaire font partie des pratiques recommandées tant dans le milieu de la santé que de l'éducation. Pour assurer un service multidisciplinaire efficace et cohérent, la collaboration des professionnelles est indispensable. Or, en milieu scolaire, vu les enjeux de ressources et de personnel, il est souvent rare et difficile d'offrir un service conjoint/multi. Nous croyons fortement au bénéfice de notre projet « Ergophonie » qui rallie deux professions au service des besoins des élèves. Le projet proposé vise autant les enfants à besoins particuliers ou qui vivent de grandes difficultés en milieu scolaire que la mise en place de pratiques universelles en salle de classe. La prévalence élevée de comorbidités fait en sorte que les élèves nécessitent souvent les services de plusieurs professionnels de diverses disciplines, dont les ergothérapeutes et orthophonistes.

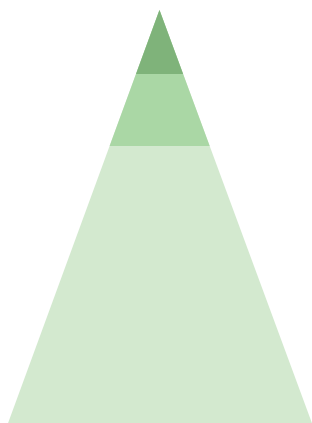
La mise en place de ce projet nous a permis de réaliser que, dans certains contextes, certaines modalités d'intervention permettent de travailler simultanément un double objectif provenant de nos deux expertises. L'équipe-école rapporte, quant à elle, une satisfaction par rapport à cette approche multidisciplinaire qui permet de considérer l'élève au moyen d'une vision plus holistique. Par exemple, en accueillant des ateliers d'« Ergophonie » dans leur classe, les enseignant(e)s peuvent approfondir leurs connaissances sur les enjeux que vivent certains élèves et les stratégies universelles proposées. L'équipe-école peut également

# Les élèves sont étroitement impliqués dans notre projet, car les activités et modalités proposées visent spécifiquement leurs besoins tout en considérant leurs intérêts.

être outillée quant à l'analyse des besoins des élèves afin de mieux cerner la cause des problématiques rencontrées et, par la suite, envisager des pistes d'interventions cohérentes.

## Qu'est-ce que c'est le projet ?

● Pallier 1 ● Pallier 2 ● Pallier 3



- Consultation collaborative avec l'équipe-école pour un élève en particulier ;
- Participation au plan d'intervention ;
- Participation aux demandes de validation.

- Intervention en sous-groupe (dans divers milieux de vie scolaire des élèves) ;
- Intensification de stratégies avec un groupe-cible ;
- Soutien conseil aux parents ;
- Ateliers rotatifs en classe.

- Intervention en groupe classe ;
- Formation aux intervenants scolaires ;
- Soutien conseil aux intervenants scolaires ;
- Création d'outils visuels pour les enseignantes ;
- Feuilles résumées aux parents.

Les services d'« ergophonie » sont basés sur le modèle de réponse à l'intervention (RàI) qui est une approche d'organisation de services et d'intervention visant à prévenir les difficultés. Cette approche préconise la détection des élèves à risque ainsi que les interventions précoces. Elle représente une ligne directrice employée par les ergothérapeutes et orthophonistes du Centre de Services scolaire des Hautes-Rivières. Dans le cadre de notre projet « Ergophonie », les interventions offertes sont cohérentes avec l'intensification des interventions à trois paliers suggérée par le modèle RàI. Pour les pratiques universelles (palier 1), la modalité nous permet d'outiller l'équipe-école et de les soutenir dans les analyses des problématiques rencontrées chez les élèves. Pour les interventions de sous-groupe (palier 2), la démarche est plus ciblée par rapport aux problématiques des élèves

qui relèvent autant de l'ergothérapie et de l'orthophonie. Par exemple, l'ergothérapeute peut identifier un défi occupationnel en lien avec la graphomotricité alors que l'orthophoniste peut identifier un enjeu en ce qui concerne le vocabulaire pour le même sous-groupe d'élèves. De concert, nous pouvons alors proposer des activités qui permettent de rejoindre nos deux objectifs d'intervention.

Les expertises de chaque professionnelle sont également utilisées dans des interventions de palier 3, où les besoins relevant de nos deux professions sont analysés.

Tout au long de ce projet, nous utilisons une approche collaborative avec les autres membres de l'équipe-école. Ainsi, cela permet d'identifier des objectifs d'intervention spécifiques à notre expertise, de développer conjointement des stratégies d'intervention et activités qui permettent de répondre aux objectifs fixés, puis d'évaluer les progrès et résultats tout en consultant l'enseignant(e).

## Pourquoi croit-on que c'est une pratique à instaurer ?

Les élèves sont étroitement impliqués dans notre projet, car les activités et modalités proposées visent spécifiquement leurs besoins tout en considérant leurs intérêts. Notre démarche se voulant différenciée et inclusive, plusieurs variantes et adaptations sont proposées pour travailler divers objectifs d'intervention à travers une même activité. Ainsi, chaque élève peut y trouver un juste défi. Nous croyons que cela peut également aider les élèves à mieux se comprendre, s'impliquer activement dans leur développement et continuer à persévérer face aux difficultés rencontrées en milieu scolaire. Étant donné la prévalence élevée de comorbidités, les interventions multidisciplinaires permettent de prendre en charge les besoins des élèves tout en évitant les multiples sorties de classe. De plus, les difficultés d'attraction-rétention de personnel ainsi que la pénurie de main-d'œuvre actuelle nous demandent, en tant que professionnels du milieu de l'éducation, de revoir nos modèles afin d'offrir un service de qualité à un plus grand nombre d'élèves.



## FORMATIONS CONTINUES POUR ERGOTHÉRAPEUTES

PASCALINE ELOY MET À PROFIT SES CONNAISSANCES ET SON EXPÉRIENCE POUR OFFRIR DES FORMATIONS AUX ERGOTHÉRAPEUTES QUI VEULENT MIEUX S'OUTILLER DANS LE CHAMP DE L'INTERVENTION ERGONOMIQUE, SANTÉ AU TRAVAIL ET RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE.

### SUJETS OFFERTS :

- Manutention manuelle (SIPM)
- Ergonomie de bureau
- Analyse ergonomique (modèle conceptuel)
- Limitations fonctionnelles
- Évaluation d'un poste en fonction d'un segment précis du corps
- Coffre à outils en réadaptation



## FAITES VENIR LA FORMATRICE DANS VOTRE ENTREPRISE

- En plus d'être offertes au public, toutes nos formations sont disponibles sur demande aux entreprises.
- Les formations peuvent être données à votre équipe directement dans votre milieu de travail.

### INSCRIPTIONS :

[www.eloyergo.com/formations](http://www.eloyergo.com/formations)

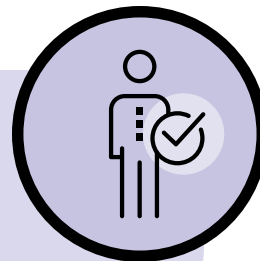
[info@eloyergo.com](mailto:info@eloyergo.com)

450-522-0318



FORMATIONS  
CONTINUES  
ELOY ERGO

# Bienvenue aux nouveaux membres



L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente les nouveaux membres qui se sont récemment joints à la profession. Nous sommes fiers de les accueillir et leur souhaitons une carrière à la hauteur de leurs aspirations. <

- Abi-Khaled, Christine
- Barnes, Mathieu
- Bartlett, Lucy
- Beaulieu, Rosalie
- Beaulne, Caroline
- Beaulne-Syp, Raphaëlle
- Besner, Nicole
- Bibic, Katherine Marie
- Bloom, Chelsea
- Boileau, Andréanne
- Boileau, Valérie
- Boily, Jessica
- Bossard, Erica
- Brière, Antoine
- Bureau, Stéphanie
- Cacciatore, Christopher
- Caron, Maude
- Chamberland-Deschênes, Kathryne
- Champagne-Chantal, Maude
- Chatrath, Navpreet Kaur
- Chen, Ya Lan
- Cohen, Joelle
- Couture, Asami
- Couture, Catherine
- Daghofer-Hawes, Baylie
- Deslauriers-Brouillard, Salomé
- Di Giovanni, Laura
- Diotte, Noémie
- Doskas, Riley
- Doyle, Sara Michelle
- Engelbrecht, Nina
- Escobar, ulia
- Essiembre, Christine
- Fontaine, Anne-Sophie
- Foucault, Mégane
- Germain, Sabrina
- Giraud, Chloé
- Gravel, Sarah
- Groleau, Mathilde
- Grondin, Caly
- Gwiazda-Amsel, Sabrina
- Hitterman, Noa
- Houle, Laura-Maude
- Iny, Priscilla
- Ivanov, Tina
- Johnson, Anastasia
- Kara, Faisal
- Kathiresan, Suraby
- Kerr, Caitlin
- Khammar, Nicole
- Kuperman, Roxanna
- Lacasse, Justine
- Larouche, Alice
- Lauzon, Camille
- Lebel, Catherine
- Leclerc, Odile
- Legault, Jérémie
- Lemay, Miranda
- Lévesque, Viviane
- Levy, Megan
- Levy, Sarah-Jessica
- Li Kook Tseung, Jessie
- London, Stephanie
- Lucia, Cassandra
- Lytvyn-Male, Katia
- Maamir Loubna, Sonya
- Maffei, Cassandra
- Martakis, Katherine Melissa
- Melanson, Manon
- Mercier, Sophie
- Messier, Elizabeth
- Métivier-Francis, Anaïs
- Michaud, Gabrielle
- Moreau, Laurence
- Nellis, Gabrielle
- Ouimet, Jade
- Parent, Erika
- Pinard, Ingrid
- Pomaki, Efstratia
- Porter, Courtney
- Provias, Panagiota
- Ray, Kristin
- Rinaldi, Emilie
- Roberge, Janick
- Robert, Anaïs
- Saracino, Julia
- Savaria, Ariane
- Schmidtke, Gabrielle
- Sohier, May
- Soud, Stephanie
- St-Pierre, Elliot
- St-Pierre, Rachel
- Tang, Carmen
- Toy, Mary-Lou
- Tremblay, Laurie
- Valbrun, Natasha
- Vandal-Lavigne, Héloïse
- Vézina, Élodie
- Wilkie, Evelyne
- Yang, Sophie <

# Formation continue 2023-2024



## Programmation 2023-2024

Voici les activités de formation continue pour lesquelles des places sont encore disponibles. Retrouvez tous les détails du programme de formation continue 2023-2024 sur le [Portail.OEQ](#). Également, l'infolettre Info-OEQ vous informe tous les mois des mises à jour et des nouvelles activités au programme de formation continue. Pour tout renseignement supplémentaire ou pour des activités de formation sur demande : [formation.continue@oeq.org](mailto:formation.continue@oeq.org) <

## Formations en ligne

Déontologie : système professionnel et obligations déontologiques	Gratuit
Dépistage des troubles cognitifs chez l'adulte et la personne âgée	
Mieux connaître le Référentiel de compétences et le portfolio électronique	Gratuit
Réflexion et pistes d'action pour prévenir les inconduites sexuelles	Gratuit
Utiliser la pratique réflexive afin d'améliorer ses compétences professionnelles	Gratuit

## Formations hybrides (préparation en ligne et cours synchrones)

Favoriser l'émergence de la motivation à agir chez les personnes aux prises avec des difficultés à s'engager dans l'occupation	8 et 15 mars 2023
SÉCuRE : approche contextualisée et réflexion explicitée à l'évaluation à domicile de la sécurité à domicile en santé mentale	13 février et 13 mars 2023

## En collaboration avec le CAPRIT Formation hybride (préparation en ligne et cours synchrones)

La réadaptation au travail pour une clientèle en oncologie – NOUVEAU	7 février au 28 mars 2023
Utilisation de l'Outil d'identification de situation de handicap au travail (OISHT) auprès de personnes présentant des troubles musculosquelettiques	Du 16 mars au 20 avril 2023

# Formation continue autres organismes



La publication de l'information sur les activités offertes par d'autres organismes ne signifie pas que l'Ordre approuve les formations annoncées ni qu'il s'en porte garant. Pour plus de renseignements sur ces activités offertes par des organismes indépendants de l'Ordre ou pour vous inscrire, veuillez communiquer

avec l'organisme qui donne la formation. Consultez le [Portail.OEQ](#) dans la section « Activités de formations offertes par d'autres organismes » afin d'obtenir la liste plus complète et le calendrier mis à jour régulièrement. Vous y retrouverez aussi les hyperliens vers des programmes universitaires québécois de deuxième et troisième cycles les plus pertinents à la profession. <

## Cours et ateliers

### COVID LONGUE : COACHING ET MENTORAT PROFESSIONNEL POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PRATIQUE SÉCURITAIRE

Clinique universitaire de réadaptation de l'Estrie (Coop CURE)	Sur demande, individuel ou petit groupe	<a href="mailto:jacinthe.beauregard-millaire@usherbrooke.ca">jacinthe.beauregard-millaire@usherbrooke.ca</a>
--	---	--

### APPRENDRE À AIDER VOS PATIENTS AVEC DES TROUBLES VISUELS

Point de Vue Solutions – Services en Basse Vision	Formation disponible selon la demande	<a href="https://www.povsolutions.ca/professional-training-sessions-1">https://www.povsolutions.ca/professional-training-sessions-1</a>
---	---------------------------------------	---

### APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE POUR LA RÉADAPTATION DU MEMBRE SUPÉRIEUR PARÉTIQUE POST-AVC

Lynda Rondeau, physiothérapeute et chercheuse-clinicienne	Formation disponible selon la demande	<a href="mailto:Lynda.Rondeau@USherbrooke.ca">Lynda.Rondeau@USherbrooke.ca</a> – 819 238-6307 <a href="https://formationphysioneuro.blogspot.com/2018/10/approche-interdisciplinaire-pour-la.html">https://formationphysioneuro.blogspot.com/2018/10/approche-interdisciplinaire-pour-la.html</a>
---	---------------------------------------	--

### MISE À JOUR DE L'ANATOMIE DU SYSTÈME NERVEUX CENTRAL ET DES PRINCIPALES PATHOLOGIES

Lynda Rondeau, physiothérapeute et chercheuse-clinicienne	Formation disponible selon la demande, en présentiel ou en ligne	<a href="mailto:Lynda.Rondeau@USherbrooke.ca">Lynda.Rondeau@USherbrooke.ca</a> – 819 238-6307 <a href="https://formationphysioneuro.blogspot.com/2020/04/mise-jour-des-connaissances-du-systeme.html">https://formationphysioneuro.blogspot.com/2020/04/mise-jour-des-connaissances-du-systeme.html</a>
---	--	--

### PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE – Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer : mieux intervenir, ça s'apprend

La Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer (FQSA)		<a href="https://alzheimer.ca/federationquebecoise/fr/les-aides-et-le-soutien/programmes-et-services/programme-de-formation-professionnelle">https://alzheimer.ca/federationquebecoise/fr/les-aides-et-le-soutien/programmes-et-services/programme-de-formation-professionnelle</a>
--	--	---



### LA THÉRAPIE LYMPHATIQUE COMPLEXE MÉTHODE CASLEY-SMITH

L'Association québécoise du lymphœdème en collaboration avec le Programme du lymphœdème du Centre universitaire de santé McGill (CUSM)

Du 25 février au 5 mars 2023 (avec une composante en ligne préalable de 45 h de théorie débutant le 2 janvier 2023, à compléter au rythme de l'étudiant)

<https://portail.oeq.org/fichiers/fck/default/File/CS%20course%20information%202023%20FR.pdf>

### SENSIBILISATION AU DEUIL

Les Formations Monbourquette sur le deuil et l'accompagnement des personnes endeuillées

14 février, 18 avril 2023 à Montréal

<https://bit.ly/3Qdnajs>

### FORMATION INTÉGRATION RÉFLEXES PRIMITIFS

MNRI®

23, 24, 25 et 26 février 2023 à Montréal

<https://masgutovamethod.com/events/?2336>

### SENSIBILISATION AU DEUIL EN CONTEXTE DE MORT TRAUMATIQUE

Les Formations Monbourquette sur le deuil et l'accompagnement des personnes endeuillées

7 mars 2023 à Montréal

<https://bit.ly/3QnNHwh>

### PROGRAMME D'AUTOCOMPASSION EN PLEINE CONSCIENCE (MINDFUL SELF-COMPASSION)

Autocompassion Montréal – Lynda Brisson, psychologue et Martine Vaillancourt, ergothérapeute-psychothérapeute

Du 13 mars au 8 mai 2023  
programme de 30 h sur 9 semaines  
(tous les lundis soirs)

[autocompassionmontreal@gmail.com](mailto:autocompassionmontreal@gmail.com)  
<https://autocompassionmtl.wixsite.com/autocompassion>

### YOGA ET THÉRAPIE : FONDEMENTS

Ergomobilité

18 et 19 mars 2023,  
de 9 h à 17 h 30 à Montréal

[formations@ergomobilite.com](mailto:formations@ergomobilite.com)  
[ergomobilite.com/formations/index.php](https://ergomobilite.com/formations/index.php)

### ANIMATION D'UN GROUPE DE SOUTIEN POUR PERSONNES ENDEUILLÉES

Les Formations Monbourquette sur le deuil et l'accompagnement des personnes endeuillées

27 et 28 mars 2023 à Montréal

<https://bit.ly/3VQEaio>

### LE GESTE RITUEL COMME OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DES PERSONNES ENDEUILLÉES

Les Formations Monbourquette sur le deuil et l'accompagnement des personnes endeuillées

6 avril 2023 à Montréal

<https://bit.ly/3ipGCyl>

### LES RITUELS FUNÉRAIRES : COMPRENDRE POUR MIEUX ACCOMPAGNER LA CLIENTÈLE ENDEUILLÉE ET VALORISER LE MILIEU FUNÉRAIRE

Les Formations Monbourquette sur le deuil et l'accompagnement des personnes endeuillées

26 avril 2023 à Montréal

<https://bit.ly/3Qumd8b>

### RÉADAPTATION POST-AVC : MISE À JOUR DES DONNÉES PROBANTES ET DES CONCEPTS CLINIQUES

Université de Montréal – programme d'ergothérapie

27 et 28 avril 2023 à Montréal

<https://bit.ly/3xSRz04>

### ENTRAÎNER L'ENTRAÎNEUR

Université de Montréal – programme d'ergothérapie

19 mai 2023 à Montréal

<https://bit.ly/3aS6GhK>

### INTERVENIR DANS UN CONTEXTE CULTURELLEMENT DIVERSIFIÉ : DES ENJEUX QUI DYNAMISENT LA PRATIQUE DE L'ERGOTHÉRAPIE

Université de Montréal – programme d'ergothérapie

26 mai et 9 juin 2023 à Montréal

<https://bit.ly/30iDWgu>

## Webinaires - Formations en ligne

### DÉMYSTIFIER LA COVID LONGUE – formation gratuite

Formation continue partagée (FCP) – Centre universitaire de santé McGill, en collaboration avec le CISSS de la Montérégie-Ouest

<https://fcp.rtss.qc.ca/course/view.php?id=12999>  
Voir la bande-annonce : <https://vimeo.com/772052174/73f6b84a18>

### LA BOÎTE À RÉUSSITES SUR LA DYSPRAXIE VISUO-SPATIALE – PARTIE 1

Françoise Lespérance, ergothérapeute de Jouer et Grandir

Formation en ligne de 6 h 30 sous forme de vidéos et documents PDF présentés en plusieurs chapitres et sous-chapitres (théorie, évaluation, analyse, intervention et adaptations).

[francoise@jouer-et-grandir.com](mailto:francoise@jouer-et-grandir.com)  
819 592-2684  
<https://jouer-et-grandir.com/dvs-formation-en-ligne/>

### LA BOÎTE À RÉUSSITES SUR LA DYSPRAXIE VISUO-SPATIALE – PARTIE 2 : LES INTERVENTIONS EN ERGOTHÉRAPIE

Françoise Lespérance, ergothérapeute de Jouer et Grandir

Formation en ligne de 10 h 30 axée spécifiquement sur la préparation du plan d'intervention et du suivi de l'enfant DVS.

[francoise@jouer-et-grandir.com](mailto:francoise@jouer-et-grandir.com)  
819 592-2684  
<https://jouer-et-grandir.com/dvs-formation-en-ligne/>

### L'ÉCRITURE ET L'ERGOTHÉRAPIE : PRINCIPES ET APPROCHES D'ÉVALUATION ET D'INTERVENTION

ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron Santha, ergothérapeute

Formation en ligne. Inscriptions par cohortes (voir les dates sur le site), 24 h sur 12 mois à votre rythme.

[service@josianecaronsantha.com](mailto:service@josianecaronsantha.com)  
450 999-0566  
[www.josianecaronsantha.com](http://www.josianecaronsantha.com)

### LA MOTRICITÉ FINE EN PÉDIATRIE : COMPÉTENCES CLINIQUES POUR ERGOTHÉRAPEUTES – théorie, évaluation, analyse, intervention, intégration (niveau de difficulté : modéré)

ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron Santha, ergothérapeute

Formation en ligne. Inscriptions par cohortes (voir les dates sur le site), 24 h sur 12 mois à votre rythme.

[service@josianecaronsantha.com](mailto:service@josianecaronsantha.com)  
450 999-0566  
[www.josianecaronsantha.com](http://www.josianecaronsantha.com)

### DÉVELOPPEMENT ET FONCTIONNEMENT DE L'ENFANT : INTRODUCTION À LA PERSPECTIVE ET AUX STRATÉGIES DE L'ERGOTHÉRAPIE (niveau de difficulté : léger)

ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron Santha, ergothérapeute

Formation en ligne. Inscriptions en tout temps. 14 h de formation continue sur 12 mois à votre rythme.

[service@josianecaronsantha.com](mailto:service@josianecaronsantha.com)  
450 999-0566  
[www.josianecaronsantha.com](http://www.josianecaronsantha.com)

### INITIATION À LA TÉLÉPRATIQUÉ EN PÉDIATRIE (pour débiter ou se perfectionner)

ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron Santha, ergothérapeute

Formation en ligne. Inscriptions en tout temps. 6 h de formation sur 12 mois à votre rythme.

[service@josianecaronsantha.com](mailto:service@josianecaronsantha.com)  
450 999-0566  
[www.josianecaronsantha.com](http://www.josianecaronsantha.com)

### DÉMARRER SON ENTREPRISE DANS LE DOMAINE DE L'ERGOTHÉRAPIE

Institut Kara

<https://institutkara.ca/ergotherapeute/>

### LA GESTION DE CONFLITS PROFESSIONNELS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Université de Sherbrooke, Centre universitaire de formation continue

<https://bit.ly/3LkuXKj>

### SAVOIR COMPOSER AVEC UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL EN PERPÉTUEL MOUVEMENT DANS LE MILIEU DE LA SANTÉ

Université de Sherbrooke, Centre universitaire de formation continue

<https://bit.ly/3SqIS52>

<b>FORMATION SUR LE MUTISME SÉLECTIF CHEZ L'ENFANT</b>		
Geneviève Bérubé, orthopédagogue		<a href="https://genevieveb.didacte.com/">https://genevieveb.didacte.com/</a>
<b>COMPTABILITÉ ET FISCALITÉ : CONNAISSANCES DE BASE POUR LE TRAVAILLEUR SALARIÉ ET/OU PRATICIEN EN PRATIQUE PRIVÉE</b>		
Formations Syllabus	[3 h en ligne différée] avec Isabelle Savoie CPA	<a href="mailto:info@formationssyllabus.com">info@formationssyllabus.com</a> <a href="http://www.formationssyllabus.com">www.formationssyllabus.com</a>
<b>IMAGE CORPORELLE : COMPRÉHENSION, ÉVALUATION ET TRAITEMENT avec Marie-Michèle Ricard, psychoéducatrice et psychothérapeute</b>		
Formations Syllabus		<a href="mailto:info@formationssyllabus.com">info@formationssyllabus.com</a> <a href="http://www.formationssyllabus.com">www.formationssyllabus.com</a>
<b>MODULE DE FORMATION – L'ANXIÉTÉ CHEZ LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS : MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX LES SOUTENIR</b>		
Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC)		<a href="https://cqjdc.org/modules">https://cqjdc.org/modules</a>
<b>MODULE DE FORMATION – LES COMPÉTENCES SOCIALES ET ÉMOTIONNELLES DU PERSONNEL SCOLAIRE</b>		
Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC)		<a href="https://cqjdc.org/modules">https://cqjdc.org/modules</a>
<b>MODULE DE FORMATION – LA GESTION DES ÉMOTIONS AU CŒUR D'UNE GESTION DE CLASSE EFFICACE</b>		
Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC)		<a href="https://cqjdc.org/modules">https://cqjdc.org/modules</a>
<b>WEBINAIRE – INTERVENIR AUTREMENT : COMPRENDRE ET AIDER LES ENFANTS QUI ONT DES COMPORTEMENTS DIFFICILES</b>		
Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC)		<a href="https://cqjdc.org/evenements">https://cqjdc.org/evenements</a>
<b>LE PROGRAMME D'INTERVENTION DES FONCTIONS ATTENTIONNELLES ET MÉTACOGNITIVES (PIFAM) COMME OUTIL D'INTERVENTION DE GROUPE AUPRÈS D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION</b>		
Centre de formation CENOP	<a href="https://www.cenopformation.com/produit/le-pifam-comme-outil-dintervention-de-groupe-aupres-denfants-et-dadolescents-en-difficulte-dadaptation/">https://www.cenopformation.com/produit/le-pifam-comme-outil-dintervention-de-groupe-aupres-denfants-et-dadolescents-en-difficulte-dadaptation/</a>	
<b>GRANDIR ET LIRE : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS DE 3 À 5 ANS GRÂCE AUX LIVRES</b>		
Valérie Kempa, ergothérapeute et bibliothécaire	Formation en ligne de 3 h 30 sous forme de vidéos + document PDF	<a href="mailto:info@valeriekempa.ca">info@valeriekempa.ca</a> <a href="https://www.valeriekempa.ca/grandir-et-lire">https://www.valeriekempa.ca/grandir-et-lire</a>
<b>FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT MOTEUR DES ENFANTS GRÂCE À SON BAC À RECYCLAGE, DES OBJETS DU QUOTIDIEN ET DES ÉLÉMENTS DE LA NATURE</b>		
Valérie Kempa, ergothérapeute et bibliothécaire	Formation en ligne de 2 h 15 sous forme de vidéos + document PDF	<a href="mailto:info@valeriekempa.ca">info@valeriekempa.ca</a> <a href="https://www.valeriekempa.ca/favoriser-le-developpement-moteur-des-enfants">https://www.valeriekempa.ca/favoriser-le-developpement-moteur-des-enfants</a>
<b>COVID ET RÉSILIENCE par Boris Cyrulnik</b>		
Formations Psy Québec		<a href="https://www.formationpsy.ca/fr/">https://www.formationpsy.ca/fr/</a>
<b>ÉCRITURES ET RÉSILIENCE par Boris Cyrulnik</b>		
Formations Psy Québec		<a href="https://www.formationpsy.ca/fr/">https://www.formationpsy.ca/fr/</a>
<b>LA DÉPRESSION : DÉFINITIONS, ÉVALUATION ET PSYCHOTHÉRAPIE par Antoine Pelissolo</b>		
Formations Psy Québec		<a href="https://www.formationpsy.ca/fr/">https://www.formationpsy.ca/fr/</a>
<b>LA RÉSILIENCE CHEZ LES ÂÎNÉS par Boris Cyrulnik</b>		
Formations Psy Québec		<a href="https://www.formationpsy.ca/fr/">https://www.formationpsy.ca/fr/</a>

# Formations autres organismes

<b>LE TDAH par D' Annick Vincent, Clinique FOCUS</b>		
Formations Psy Québec		<a href="https://www.formationspsy.ca/fr/">https://www.formationspsy.ca/fr/</a>
<b>MÉDITATION ET PLEINE CONSCIENCE</b>		
Formations Psy Québec		<a href="https://www.formationspsy.ca/fr/">https://www.formationspsy.ca/fr/</a>
<b>PROTECTION ET RÉSILIENCE par Boris Cyrulnik</b>		
Formations Psy Québec		<a href="https://www.formationspsy.ca/fr/">https://www.formationspsy.ca/fr/</a>
<b>TOC : ÉVALUATION ET TRAITEMENT par Antoine Pelissolo</b>		
Formations Psy Québec		<a href="https://www.formationspsy.ca/fr/">https://www.formationspsy.ca/fr/</a>
<b>TROUBLES DE L'ANXIÉTÉ : ÉVALUATION ET TRAITEMENTS par Antoine Pelissolo</b>		
Formations Psy Québec		<a href="https://www.formationspsy.ca/fr/">https://www.formationspsy.ca/fr/</a>
<b>ENFANTS ET ADOLESCENTS À HAUT POTENTIEL INTELLECTUEL (HPI) – ENTRE POTENTIALITÉS ET VULNÉRABILITÉS : PERSPECTIVES DIAGNOSTIQUES ET THÉRAPEUTIQUES par Nadine Demogeot</b>		
Formations Psy Québec		<a href="https://www.formationspsy.ca/fr/">https://www.formationspsy.ca/fr/</a>
<b>DOULEUR ET PSYCHISME</b>		
Formations Psy Québec		<a href="https://www.formationspsy.ca/fr/">https://www.formationspsy.ca/fr/</a>
<b>ILLUSTRATIONS CLINIQUES DES BASES DU TRAUMA</b>		
Formations Psy Québec		<a href="https://www.formationspsy.ca/fr/">https://www.formationspsy.ca/fr/</a>
<b>JOURNÉE DE FORMATION EN PODOPÉDIATRIE</b>		
Service de la formation continue et de la formation hors campus – Université du Québec à Trois-Rivières	Jusqu'au 31 décembre 2024	<a href="https://bit.ly/3Cs0A0B">https://bit.ly/3Cs0A0B</a>
<b>PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE – Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer : mieux intervenir, ça s'apprend</b>		
La Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer (FQSA)		<a href="https://bit.ly/3UvtdTc">https://bit.ly/3UvtdTc</a>
<b>ERGONOMIE DE BUREAU</b>		
ELOY ERGO	24 janvier 2023 de 9 h à 16 h	<a href="https://www.eloyergo.com/formation/ergonomie-de-bureau/">https://www.eloyergo.com/formation/ergonomie-de-bureau/</a>
<b>ERGOTHÉRAPIE, SOINS PALLIATIFS ET DE FIN DE VIE</b>		
Université de Montréal – programme d'ergothérapie	26 janvier et 3 février 2023	<a href="https://bit.ly/39op4Pb">https://bit.ly/39op4Pb</a>
<b>LES TROUBLES DE LA PERSONNALITÉ CHEZ L'ÂÎNÉ : MIEUX LES COMPRENDRE ET MIEUX INTERVENIR</b>		
Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec	31 janvier 2023	<a href="mailto:cevq.enseignement.ciusscn@sss.gouv.qc.ca">cevq.enseignement.ciusscn@sss.gouv.qc.ca</a> 418 525-4444 poste 84838 <a href="http://www.cevq.ca/formation-continue">http://www.cevq.ca/formation-continue</a>
<b>ÉVALUATION D'UN POSTE EN FONCTION DE LA COLONNE CERVICALE</b>		
ELOY ERGO	31 janvier et 2 février 2023 de 12 h à 15 h 30	<a href="https://www.eloyergo.com/formation/colonne-cervicale-2/">https://www.eloyergo.com/formation/colonne-cervicale-2/</a>

<b>L'INTERVENTION EN ERGOTHÉRAPIE CHEZ LES PERSONNES AYANT DES PROBLÉMATIQUES D'ACCUMULATION COMPULSIVE D'ENCOMBREMENT OU D'INSALUBRITÉ DE LEUR LOGEMENT</b>		
Université de Montréal – programme d'ergothérapie	3 février 2023	<a href="https://bit.ly/3zFDI4z">https://bit.ly/3zFDI4z</a>
<b>L'ÉVALUATION DU STATUT FONCTIONNEL À L'URGENCE</b>		
Université de Montréal – programme d'ergothérapie	6 février 2023	<a href="https://bit.ly/3zFRApX">https://bit.ly/3zFRApX</a>
<b>ÉVALUATION D'UN POSTE EN FONCTION DE LA COLONNE DORSO-LOMBAIRE</b>		
ELOY ERGO	7 et 9 février 2023 de 12 h à 15 h 30	<a href="https://www.elayergo.com/formation/colonne-dorso-lombaire-2/">https://www.elayergo.com/formation/colonne-dorso-lombaire-2/</a>
<b>SENSIBILISATION AU DEUIL EN CONTEXTE DE MORT TRAUMATIQUE</b>		
Les Formations Monbourquette sur le deuil et l'accompagnement des personnes endeuillées	9 février 2023 à Montréal	<a href="https://bit.ly/3GROClS">https://bit.ly/3GROClS</a>
<b>ERGOTHÉRAPIE ET DOULEUR CHRONIQUE</b>		
Université de Montréal – programme d'ergothérapie	10 et 17 février 2023	<a href="https://bit.ly/3zV0RZV">https://bit.ly/3zV0RZV</a>
<b>ÉVALUATION D'UN POSTE EN FONCTION DE LIMITATIONS FONCTIONNELLES</b>		
ELOY ERGO	17 février 2023 de 9 h à 16 h	<a href="https://www.elayergo.com/formation/limitations-fonctionnelles/">https://www.elayergo.com/formation/limitations-fonctionnelles/</a>
<b>COGNITIVE ORIENTATION TO DAILY OCCUPATIONAL PERFORMANCE (CO-OP) APPROACH FOR AN ADULT CLIENTELE (EN FRANÇAIS)</b>		
Université de Montréal – programme d'ergothérapie	13, 14, 16, 22 février et 25 mai 2023	<a href="https://bit.ly/3QkNp90">https://bit.ly/3QkNp90</a>
<b>TRAITEMENT DE LA DOULEUR CHRONIQUE – PAIN REPROCESSING THERAPY</b>		
Pain Reprocessing Therapy Center	Du 20 février au 19 mars 2023	<a href="https://www.painreprocessingtherapy.com/training-overview">https://www.painreprocessingtherapy.com/training-overview</a>
<b>ÉVALUATION D'UN POSTE EN FONCTION DE L'ÉPAULE</b>		
ELOY ERGO	7 et 9 mars 2023 de 9 h à 15 h 30	<a href="https://www.elayergo.com/formation/epaule-2/">https://www.elayergo.com/formation/epaule-2/</a>
<b>SOINS PALLIATIFS : ACCOMPAGNER LA VIE JUSQU'À LA FIN</b>		
Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec	9 mars 2023	<a href="mailto:cevq.enseignement.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca">cevq.enseignement.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca</a> 418 525-4444 poste 84838 <a href="http://www.cevq.ca/formation-continue">http://www.cevq.ca/formation-continue</a>
<b>INTERVENTIONS STRATÉGIQUES AUPRÈS DE PERSONNALITÉS DIFFICILES – NIVEAU 1A</b>		
Université de Montréal – programme d'ergothérapie	10 mars 2023	<a href="https://bit.ly/3xVRIk8">https://bit.ly/3xVRIk8</a>
<b>THE COGNITIVE ORIENTATION OF DAILY OCCUPATIONAL PERFORMANCE (CO-OP) APPROACH</b>		
Université de Montréal – programme d'ergothérapie	13, 14, 16, 22 mars et 1 <sup>er</sup> juin 2023	<a href="https://bit.ly/3mRvmJX">https://bit.ly/3mRvmJX</a>

# Formations autres organismes

Occupation : Ergothérapeute — Hiver 2023

## PRÉVENTION DES CHUTES ET HABILITÉS CLINIQUES ENTOURANT L'ÉVALUATION CLINIQUE DE L'ÂÎNÉ SUIVANT UNE CHUTE

Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec

14 mars 2023

[cevq.enseignement.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:cevq.enseignement.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca)  
418 525-4444 poste 84838  
<http://www.cevq.ca/formation-continue>

## OPTIMISER SES PRATIQUES DE COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE ET APPRIVOISER LES DIFFÉRENDIS

Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec

16 mars 2023

[cevq.enseignement.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:cevq.enseignement.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca)  
418 525-4444 poste 84838  
<http://www.cevq.ca/formation-continue>

## ANALYSE ERGONOMIQUE : MODÈLE CONCEPTUEL ET FONDEMENTS

ELOY ERGO

16 mars 2023 de 9 h à 16 h

<https://www.eloyergo.com/formation/analyse-ergonomique/>

## ACTIVATION COMPORTEMENTALE ET THÉRAPIE COGNITIVE DANS LE TRAITEMENT ET LA RÉADAPTATION DES PERSONNES SOUFFRANT DE DÉPRESSION

Université de Montréal – programme d'ergothérapie

23 et 24 mars 2023

<https://bit.ly/3MSKlsj>

## INTERVENTIONS STRATÉGIQUES AUPRÈS DE PERSONNALITÉS DIFFICILES – NIVEAU 1B

Université de Montréal – programme d'ergothérapie

24 mars 2023

<https://bit.ly/3MVaVGD>

## INTERVENTIONS STRATÉGIQUES AUPRÈS DE PERSONNALITÉS DIFFICILES – NIVEAU 2

Université de Montréal – programme d'ergothérapie

31 mars 2023

<https://bit.ly/3tEWFuR>

# 46



Spécialiste en adaptation de véhicules et remorques pour personnes à mobilité réduite

20 Rue des Métiers,  
Lavaltrie (QC) J5T 3L3

☎ 1 888 919-2555

🌐 [www.tvrtechnologies.com](http://www.tvrtechnologies.com)

✉ [info@tvrtechnologies.com](mailto:info@tvrtechnologies.com)

# PRIORITÉ À LA MOBILITÉ



*Votre gage de qualité*

MEMBRE ACCRÉDITÉ



# Des questions concernant la tenue des dossiers?

Visitez le **Guide de la tenue des dossiers**  
dans la section Publications  
du site Web de l'Ordre.

[www.oeq.org/publications/documents-professionnels/  
la-tenue-des-dossiers-en-ergotherapie/](http://www.oeq.org/publications/documents-professionnels/la-tenue-des-dossiers-en-ergotherapie/)

Bonnes pratiques, questions fréquentes,  
explications, liens utiles...

**Un outil à consulter fréquemment!**



Ordre  
des ergothérapeutes  
du Québec



## PLUS DE 35 ANS... DE SOLUTION ET DE RÉSULTATS !

Fidèle à nos convictions et nous tenant à vos côtés pour la sécurité et le confort du patient, nous vous remercions d'être le point de contact entre nous et eux, en nous permettant de participer à ce noble travail qui est le vôtre.

Notre plus grande fierté, est d'avoir maintenu l'équilibre et la continuité de nos produits afin que vous puissiez prodiguer les meilleurs soins possibles à vos patients.

Leika désire participer au développement du système de santé et se tenir aux côtés de tous les professionnels, en particulier les ergothérapeutes. C'est pour cela qu'elle ajoute à son catalogue des nouveaux produits, afin de faciliter le choix et surtout vous aidez à atteindre vos objectifs.



medicaux@leika.ca  
450-659-1991  
Télécopieur : 450 659-4925



**BROSSARD**  
**Siège social**  
9585, rue Ignace  
Local D  
Brossard (Québec)  
J4Y 2P3

**Québec**  
710, rue Bouvier  
Local 103  
Québec (Québec)  
G2J 1C2

**Sherbrooke**  
1179, 12e Avenue Nord  
Sherbrooke (Québec)  
J1E 2X4